

LE DEVOIR

Vol. XCI - N° 93

LE JEUDI 27 AVRIL 2000

87c + TAXES = 1\$

LE MONDE

**LE DOSSIER PINOCHET
DEVANT LA JUSTICE
CHILIENNE**
PAGE B 5

POLITIQUE

**QUÉBEC CONFIE DES
RESPONSABILITÉS
ACCRIUES AUX FORESTIERS**
PAGE A 4

LES ACTUALITÉS

**DISCIPLINE: PLUS
DE POUVOIR AUX
ENSEIGNANTS ONTARIENS**
PAGE A 2



PERSPECTIVES

Quand l'économie va...

Au delà de la constatation de base qu'il y a trop de municipalités au Québec, le gouvernement Bouchard, y compris la ministre Louise Harel, tient un discours essentiellement économique pour justifier les regroupements municipaux. S'affirmant de plus en plus, la volonté gouvernementale de procéder à une véritable réforme municipale se trouve aujourd'hui facilitée par la grande roue de la croissance.

Le livre blanc sur la réorganisation municipale adopte délibérément une vision moderne et urbaine du Québec en cherchant à renforcer le centre sans nuire à la périphérie. En ce sens, la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, s'inscrit dans la lignée des recommandations de plusieurs rapports, dont évidemment celui de la commission Bédard sur les finances et la fiscalité locales, rendu public l'an dernier. Québec veut créer une vague de fusions municipales, certes, mais cherche tout autant à renforcer un niveau supramunicipal composé de villes regroupées ou de communautés élargies. Au centre de cette démarche se trouve l'amélioration de la qualité de vie des habitants de 31 agglomérations où l'on retrouve 78 % de la population québécoise, 85 % des emplois et 82 % du PIB.

C'est donc l'argument du développement que retient le livre blanc pour justifier sa grande préoccupation pour le sort des villes de centralité québécoises. Dans le contexte de la mondialisation, les municipalités doivent fusionner et les communautés se renforcer pour mieux se positionner au sein d'un marché national, mais aussi international. Pour cette raison, Québec compte éliminer d'ici 2002 les subventions, «qui font obstacle aux regroupements», versées aux plus petites municipalités. Dans les plus grandes villes, des communautés métropolitaines seront créées et, en région, le rôle des MRC sera accru. Plutôt que de penser «comptes de taxes», le livre blanc compte surtout répondre à la nécessité de constituer des pôles économiques forts.

«Sans que l'on puisse établir a priori les économies d'échelle réalisables par une réorganisation des organismes supramunicipaux, il semble évident qu'il est possible de réduire les coûts d'administration et d'optimiser une planification à l'échelle métropolitaine, tout en améliorant la qualité de la vie démocratique dans la région», peut-on lire dans le document gouvernemental.

Bien présent dans le livre blanc, l'un des chevaux de bataille de la ministre Harel reste la lutte contre l'étalement urbain. Depuis le retour du PQ au pouvoir, les ministres qui se sont succédés aux Affaires municipales et le premier ministre Bouchard, qui a évoqué un moment la tenue d'un Sommet sur Montréal, ont tous cherché des moyens d'aider la métropole et, dans

le même esprit, les autres villes de centralité en créant un nouvel équilibre fiscal entre le centre et la périphérie. À peine évoquée dans le livre blanc, la fiscalité d'agglomération dépendra largement des conclusions des discussions entre les maires siégeant aux comités d'élus.

De là à penser que le ministère des Affaires municipales est devenu un portefeuille essentiellement économique, il n'y a qu'un tout petit pas à franchir. La réforme Harel est, dans les faits, grandement rendue possible par l'amélioration de la situation économique au Québec et l'ouverture manifestée par le ministre des Finances, Bernard Landry, à l'étude de nouvelles sources de revenu municipales lors de son dernier budget. Sans marge de manœuvre financière, il y a fort à parier que M. Landry n'aurait pas entrepris de nouveaux pourparlers avec les unions municipales sur un pacte fiscal municipal.

VOIR PAGE A 8: ÉCONOMIE

MÉTÉO

Montréal
Ciel variable.
Max: 11 Min: 1

Québec
Nuageux.
Max: 12 Min: 1

Détails, page B 6

INDEX

Annonces B 6 Le monde B 5
Avis publics B 4 Politique A 4
Bourse B 2 Les sports B 6
Culture B 8 Mots croisés B 4
Éditorial A 6 Télévision B 7
Idées A 7

www.ledevoir.com

Deux accusés dans l'affaire Lizotte

Un policier du SPCUM et le portier du Shed Café sont accusés d'homicide involontaire et de voies de fait graves

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

L'affaire Lizotte a finalement débouché hier sur des accusations de voies de fait graves, de lésions corporelles et d'homicide involontaire portées contre un policier du SPCUM, Giovanni Stante, et un portier du Shed Café, Steve

Deschatelets. Le juge de la Cour du Québec François Doyon a déposé les accusations hier midi après une courte pré-enquête, à huis clos, levant ainsi le voile sur le secret quasi absolu qui entourait l'affaire depuis la nuit du 5 septembre.

Une nuit fatidique pour Jean-Pierre Lizotte, un itinérant qui ne s'est jamais remis des blessures subies lors de son arrestation pour mourir dans un lit d'hôpital, à demi-para-

lysé, six semaines plus tard. M. Lizotte avait subi une luxation des vertèbres en plus de se faire casser le nez lors d'une altercation avec le portier Deschatelets et le policier Stante devant le Shed Café. L'itinérant s'était fait expulser du chic resto-bar du boulevard Saint-Laurent après s'être

VOIR PAGE A 8: ACCUSÉS

Messe historique



PAULO WHITAKER REUTERS

C'EST sous une pluie battante hier que l'Église catholique a demandé pardon aux Indiens et aux Noirs du Brésil pour les erreurs commises au nom de l'évangélisation au cours des 500 dernières années, lors d'un office tenu à l'endroit même où, 500 ans plus tôt, fut célébrée la première messe dans le pays. La cérémonie en plein air, à laquelle assistaient plus de 50 000 fidèles, a été présidée par le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'État du Vatican, à Coroa Vermelha, au sud de l'État de Bahia, dans le nord-est du Brésil. D'importants détachements des forces de l'ordre ont assuré la tranquillité de l'office. Ironiquement, ce sont ces mêmes services de sécurité qui, samedi dernier, ont lancé des bombes lacrymogènes et tiré des balles de caoutchouc sur les Indiens qui manifestaient pacifiquement contre «500 ans de génocide et d'exclusion». Une enquête a d'ailleurs été ouverte sur ces incidents.

Émile Campagne

Le fermier chantant de Willow Bunch

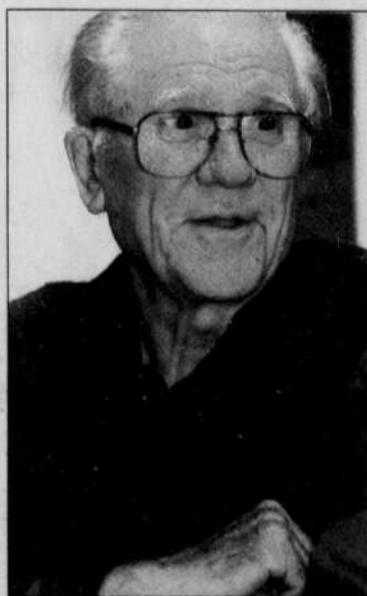
La famille Campagne du petit village fransaskois de Willow Bunch avait déjà donné au monde et à la chanson un groupe, Hart Rouge, et l'idole des enfants, Carmen Campagne. Voilà qu'à 78 ans, juste retour de balancier, le paternel Émile grave lui aussi sa belle et douce voix sur disque. Belle occasion pour ce militant convaincu, fidèle ami du Devoir depuis les années 50, lecteur invétéré du Monde diplomatique, de Shakespeare et de Teilhard de Chardin, de parler un peu de ce qui lui tient le plus à cœur: la survie du fait français en Saskatchewan.

SYLVAIN CORMIER

C'est le curé du village qui était abonné au Devoir, depuis le début des années 50. Une mission civilisatrice d'un genre particulier. Émile Campagne évoque son ami disparu avec tendresse et admiration. «L'abbé Latendresse, c'était un Canadien français jusqu'au bout de l'âme. À chaque fois qu'il trouvait un jeune qui était un peu sérieux, il l'abonnait au Devoir. "Ce journal a des idées", disait-il. Pour

nous, dans l'Ouest, Le Devoir, c'était la vérité. Le bon sens. L'éditorial, surtout.» C'est évidemment de son attachement au Devoir qu'on parle d'abord. Attablé dans la salle à manger chez son fils Paul à Greenfield Park, Émile Campagne semble à la fois fier et un peu étonné qu'un journaliste de «son Devoir» ait voulu le rencontrer à l'occasion de la sortie de son premier disque. Un premier disque, pensez donc! À 78 ans! «Le projet était de faire un album-souvenir», explique-t-il, modeste,

VOIR PAGE A 8: FERMIER



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Émile Campagne publie un premier disque à 78 ans.

ÉCONOMIE

Nasdaq à Montréal

Le gouvernement du Québec et Nasdaq ont conclu une entente afin de permettre à la Bourse américaine de se doter d'une antenne canadienne à Montréal. Nasdaq Canada commencera ses activités à l'automne et pourrait miner le marché de la Bourse de Toronto, qui se rebiffe déjà. La présidente de la Bourse de Toronto a annoncé son intention d'exiger la réciprocité si la Bourse américaine est autorisée à transiger au Canada.

Nos informations en page B 1

Le Soleil, Le Droit et Le Quotidien sont à vendre

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

C'est maintenant clair: Le Soleil de Québec, Le Droit d'Ottawa et Le Quotidien de Chicoutimi sont à vendre. Un des dirigeants de Hollinger à Toronto, Jack Boulton, vice-président aux finances, a confirmé au Devoir que Hollinger était maintenant prêt à examiner toute offre pour ces trois journaux, pour tous les journaux francophones ainsi que pour l'ensemble des journaux de l'empire de Conrad Black, Hollinger/Southam.

«C'est plus intéressant de vendre en bloc, a-t-il ajouté, mais nous pouvons également examiner toute offre individuelle.» Le porte-parole de Hollinger a ajouté qu'on ne se sentait pas «poussé dans le dos» mais que les ventes devraient être conclues «au cours des prochains mois».

M. Boulton a dressé pour Le Devoir la liste des journaux qui ne sont pas à vendre et que Conrad Black tient absolument à conserver, liste qui ressemble à celle dressée par Conrad Black lui-même dans l'édition d'hier du National Post: le National Post n'est pas à vendre, pas plus que The Gazette

VOIR PAGE A 8: JOURNAUX

Une étude révèle une forte tendance suicidaire chez les hommes gais

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pas moins de 36 % des hommes gais participant à un vaste ensemble de recherches sur le sida ont déjà tenté de s'enlever la vie, révèle la première étude québécoise qui établit des liens évidents entre l'homosexualité et l'incidence du suicide.

D'après les chercheurs de la Cohorte Oméga, un groupe de recherche visant à identifier les principaux facteurs de risque de l'infection au VIH parmi un groupe de 1400 hommes homosexuels de la région de Montréal, l'incidence du suicide est «phénoménale» dans cette communauté. «Il va falloir que le système de santé reconnaisse le problème particulier du suicide chez les gais. C'est phénoménal comme problème. Il y a une urgence!», a lancé hier Guy Le Clerc, directeur de la Coalition des organismes communautaires québécois sur le sida et membre du comité de chercheurs de la Cohorte Oméga.

En effet, des entrevues réalisées tous les six mois avec les membres de la Cohorte ont démontré qu'au moins 36 % des gais interrogés avaient fait une tentative de suicide au

VOIR PAGE A 8: SUICIDE

Les maux de la santé

Tous les jours du 29 avril au 6 mai dans LE DEVOIR



LES ACTUALITÉS

Sécurité à l'école

Les enseignants ontariens auront plus de pouvoir

Le Québec n'entend pas s'inspirer du code de conduite de la province voisine

L'Ontario prend les grands moyens afin de faire de ses écoles des lieux sécuritaires, empreints de respect, et dévoile un ambitieux code de conduite régissant les façons de faire. Au Québec, l'État dicte certaines règles mais laisse à chacune des écoles le pouvoir d'établir son propre «code de vie».

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Pour accroître la sécurité des écoles, l'Ontario met en avant un code de conduite qui, s'il est adopté, donnera le pouvoir aux enseignants de suspendre les élèves et aux directeurs de les expulser dans des circonstances liées à l'entrée d'armes et de drogues dans les établissements. Au Québec, ce filet de discipline revient principalement aux écoles qui, par l'entremise des conseils d'établissement, disposent toutes d'un code de vie.

Le code de conduite déposé hier par la ministre de l'Éducation de l'Ontario, Jane Ecker, sera suivi sous peu d'un projet de loi qui obligera les suspensions et les expulsions dans des situations graves liées aux comportements agressifs et à l'introduction d'armes, de drogues illicites et d'alcool dans les écoles. Le programme édicte une mesure de «tolérance zéro» en matière de comportements indésirables. La ministre a précisé que ce code, qui n'aura force légale que si le projet de loi est accepté, vise à rendre les écoles plus sécuritaires «en préconisant le respect, la responsabilité et la civilité».

En vertu de ce projet de loi, issu des demandes de la population, les enseignants seraient désormais dotés du pouvoir de mise en application du code de conduite et de suspension des élèves — actuellement dévolu aux directions d'école — avant septembre 2001. Dans les cas d'expulsion, le pouvoir actuellement remis aux conseils scolaires (équivalents des conseils des commissaires québé-

cois) serait transféré aux directeurs d'école à l'hiver 2000.

Dès septembre, si une majorité de parents d'une école ontarienne en manifeste le besoin, l'application d'un code vestimentaire ou le port obligatoire de l'uniforme pourraient être possibles. «Pour inculquer la fierté et le respect», les élèves devront également entonner l'*O Canada* tous les jours en classe, en plus de réciter un serment de citoyenneté. La vérification systématique du casier judiciaire de tout employé œuvrant dans une école sera faite dès septembre 2001.

Des mesures additionnelles prévoient des protocoles d'intervention policière dans les écoles de même que des programmes d'enseignement et de discipline à l'intention des élèves suspendus et expulsés.

Au Québec, aucune norme nationale, hormis certains articles de la nouvelle Loi sur l'instruction publique, ne régit le fonctionnement des écoles en matière de sécurité. «A chacune des écoles de déterminer son propre code de conduite», répond à ce sujet le porte-parole du ministre de l'Éducation, Alain Leclerc. «Cela s'inscrit tout à fait dans le contexte de décentralisation des pouvoirs qui prévaut chez nous», ajoute Denis Pouliot, porte-parole de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

Ainsi, le pouvoir d'expulsion d'un élève revient au conseil des commissaires et non pas à la direction de l'école, relate Me Alain Guimont, responsable des services juridiques à la FCSQ. «La loi stipule que c'est à l'école que revient le pouvoir d'établir un code de conduite, dont les règles doivent être

approuvées par le conseil d'établissement», poursuit Alain Guimont. C'est à la direction de l'école que revient enfin le pouvoir de suspendre un élève pour un acte répréhensible.

«De façon générale, on peut dire que la possession de drogues ou de boissons alcoolisées entraîne la suspension d'un élève tandis que le trafic de stupéfiants occasionne l'expulsion, même s'il s'agit d'une première infraction», précise Me Guimont. L'expulsion exige toutefois un processus de consultation entre l'individu concerné, ses parents et la direction de l'école.

«La loi québécoise nous fournit tous les instruments pour arriver aux mêmes résultats que l'Ontario», note Alain Guimont. Mais dans la pratique, au Québec, je n'ai jamais vu un code de vie aussi fouillé que ça, parce que les écoles n'ont pas beaucoup d'outils pour élaborer des règles si précises.»

Les codes de vie répondent actuellement fort bien aux besoins ressentis et suggèrent des sanctions possibles, note Robert Morin, directeur de la Fédération québécoise des directeurs d'établissement scolaire, un organisme qui regroupe quelque 2300 membres issus des réseaux primaire et secondaire. «L'enseignant a le pouvoir d'imposer ce qu'on appelle une réflexion, s'il le juge nécessaire, ou encore de recommander une retenue le samedi, comme ça se fait dans certains milieux, explique-t-il. Mais les suspensions relèvent de la direction, et les expulsions, des conseils des commissaires.»

Quant à l'imposition d'un hymne national en classe, il faut retourner plusieurs années en arrière pour se rappeler de certaines pratiques selon lesquelles les enfants défilaient dans la cafétéria ou le gymnase de l'école pour faire le salut au drapeau et entonner l'*O Canada*. «Nous ne voyons aucun intérêt à insérer cette dimension politique dans les écoles», explique Pierre Emery, président de l'Association montréalaise des directeurs d'établissement scolaire.

S'ouvrir à l'autisme



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA VISION de l'autisme n'a guère évolué depuis 20 ans au Québec, déplore l'Association de l'autisme et des troubles envahissant du développement. Michèle Léger, comédienne et mère d'un enfant souffrant d'autisme, s'est jointe hier à cet organisme pour presser le ministre de la Santé de s'intéresser à de nouvelles formes de traitement de cette maladie et pour annoncer l'ouverture, dès demain, d'un congrès international sur ce sujet à Mont-

Sommet des Amériques à Québec

Des citoyens des Amériques veulent faire entendre leur voix

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Pendant que les chefs d'État des Amériques se réuniront à huis clos en avril 2001 dans le cadre du Sommet des Amériques à Québec, les peuples des Amériques tiendront également leur propre sommet, ouvert celui-ci à toute la population civile. Au menu: forums, discussions et manifestations pour revendiquer la participation démocratique de la société civile aux négociations.

C'est hier qu'a été officiellement annoncée la tenue de ce contre-sommet, baptisé Sommet des peuples des Amériques, lequel se tiendra du 17 au 20 avril 2001. Organisé par l'Alliance sociale continentale, un regroupement de nombreuses organisations civiles formées en 1998 lors du Sommet des peuples de Santiago, cette manifestation civile se déroulera au même mo-

ment que les négociations au sujet de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). C'est le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) et le groupe Common Frontiers (à l'échelle canadienne) qui s'occuperont de la coordination des groupes syndicaux, environnementaux et de défense des droits humains, des femmes et des autochtones, en faveur de la solidarité et du développement international qui iront à Québec.

«C'est une proposition issue de la société civile d'un modèle alternatif d'intégration des peuples qui s'oppose au modèle néolibéral. Nous considérons que le processus n'est ni démocratique — il n'y a pas de participation de la société civile — ni légitime car il privilégie la dimension des investissements financiers entre les commerçants et les entrepreneurs et non la dimension de la société civile», résumait hier Renato Martins, du Ré-

seau brésilien pour l'intégration des peuples.

Le mouvement représenté par l'Alliance sociale continentale (ASC) se distingue du groupe SALAMI, une autre organisation activiste qui souhaite tout faire pour arrêter les négociations de la ZLEA, en ce qu'elle veut non pas arrêter les discussions mais plutôt s'y intégrer pour y faire entendre une voie alternative. «Plutôt que de penser que l'on va pouvoir arrêter la roue, on préfère que ce soit démocratique et social», expliquait Roger Saucier, coordonnateur du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et membre de l'ASC.

L'ASC revendique donc «que l'on tienne compte des différentes chartes des droits humains, [...] que priment les souverainetés nationales au delà des investissements et que prime le respect de l'environnement sur les investissements», a expliqué Roger Saucier.

EN BREF

Décisions du Conseil de presse

(Le Devoir) — Le Conseil de presse de Québec a annoncé hier qu'il retenait trois plaintes distinctes contre trois médias, dont une contre *Le Devoir* et une autre contre Radio-Canada. La plainte portée contre *Le Devoir* par le président d'Alliance Québec, William Johnson, portait sur un article de notre journaliste Pierre O'Neill, daté du 17 juillet 1999. Dans l'article, le journaliste avait employé les expressions «extrémiste» et «arrogance coutumière» en faisant référence à William Johnson. Le Conseil de presse a noté que *Le Devoir* avait donné l'occasion au plaignant de protester dans ses pages mais a jugé «malheureuse» l'utilisation de ces expressions et retenu de la présente plainte l'unique grief de la confusion des genres, ces expressions, acceptées dans les chroniques, n'ayant pas leur place dans un texte de nouvelle. Le Conseil de presse a également retenu une plainte contre l'émission *Montréal ce soir* de Radio-Canada. L'Équipe Bourque-Vision Montréal reprochait au journaliste Philippe Schnobb d'avoir parlé de «financement illégal» dans le cadre d'un reportage daté du 20 mai 1999, où l'on faisait état d'une rencontre dans un restaurant de l'avenue du Parc. Le Conseil de presse a rejeté les griefs portant sur la partialité du journaliste mais retenu celui au sujet de l'inexactitude des faits.

Des patients mieux traités

(PC) — Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) inaugurerait hier les locaux réservés à une équipe de spécialistes des problèmes du mouvement, ce qui comprend la maladie de Parkinson, laquelle affecterait quelque 25 000 Québécois. Grâce à la concentration à l'Hôtel-Dieu de l'offre de services en neurologie, neuropsychologie, psychiatrie, orthophonie, service social et physiothérapie traitant les problèmes du mouvement, les spécialistes sont confiants d'offrir dorénavant un meilleur suivi à la quarantaine de patients hebdomadaires qui les consultent, soit pour un diagnostic, soit pour un suivi. L'unité en question portera le nom de l'unité des troubles

du mouvement André-Barbeau, en hommage à ce neurologue décédé en 1986.

Entente de principe avec les spécialistes

(PC) — Le gouvernement a conclu une entente de principe avec les médecins spécialistes du Québec et tentera d'en faire autant avec les omnipraticiens au cours des prochains jours. Le vice-président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, Yves Dugré, prévoit qu'une entente finale sera conclue et signée par les parties la semaine prochaine. La convention professionnelle des médecins spécialistes ne devait se terminer que l'an prochain mais sera prolongée d'une année de manière à coïncider avec celle de leurs collègues de pratique générale. Outre le paiement des services médicaux excédentaires, rendus l'an dernier, le gouvernement offre aux 20 000 spécialistes et généralistes du Québec une augmentation salariale de 9 % sur quatre ans, soit la même que celle accordée aux autres employés de l'État il y a quelques mois.

Accusations déposées contre les entraîneurs des Castors

(Le Devoir) — Joseph Canale et Daniel Vincelette, respectivement entraîneur-chef et entraîneur-adjoint des Castors de Sherbrooke, de la Ligue de hockey junior majeur, devront répondre à des accusations de voies de fait armées le 12 juin prochain à la Chambre criminelle de la Cour du Québec de Rouyn-Noranda. Le 27 mars dernier, une partie opposant les Castors aux Huskies de Rouyn-Noranda s'est terminée sur une note particulièrement violente. MM. Canale et Vincelette, excédés par la foule, se sont servis de leurs bâtons de hockey pour frapper à droite et à gauche, risquant de blesser plusieurs spectateurs. S'ils sont reconnus coupables, les deux hommes sont passibles d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 18 mois.

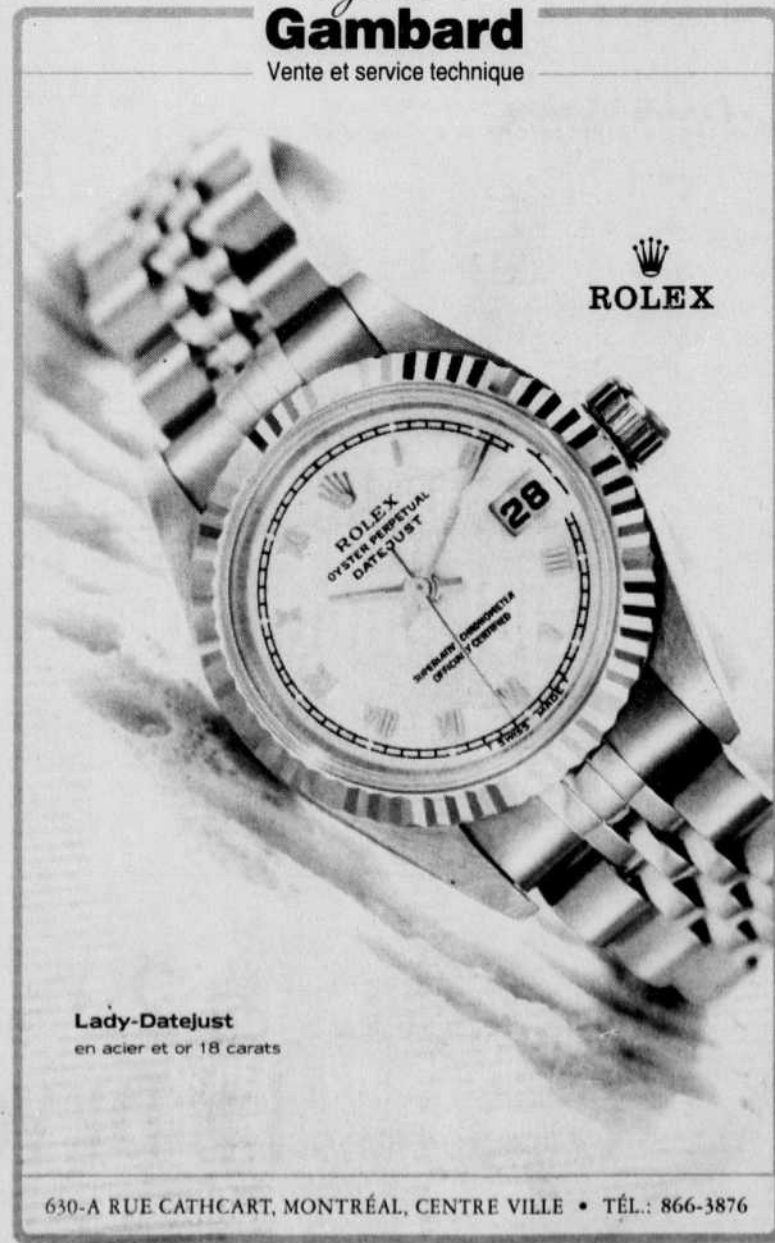


Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

BOUTIQUE 1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
Enfants Deslongchamps TÉL.: 274-2442

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique



Lady-Datejust
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Une grande
Allemande.

PASSAT



Un tout
petit prix.

379 \$
PAR MOIS*

LOCATION 36 MOIS
PASSAT GLS 2000

OU TAUX DE FINANCEMENT DE 6,9%

* L'offre s'applique à une Passat GLS 2000 neuve, 5 vitesses. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 2 485 \$ ou échange équivalent. Dépôt de garantie de 430 \$ requis à la transaction. Transport et préparation inclus. Taxe d'accise de 100 \$ sur climatiseur. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,10 \$ du km additionnel après 60 000 km. Sujet à l'approbation de crédit de VW Finance. Offre valide pour un temps limité. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Cette offre est valable seulement chez les concessionnaires Volkswagen du Québec. Plus de 25 composantes de tous les véhicules Volkswagen sont brûnées.

Êtes-vous fait
pour Volkswagen? 
quebec.vw.com ou 1 888 ROULE VW

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Jean Dion

Tout un plat

Il doit bien vous arriver, à vous aussi, de prendre connaissance d'une histoire, de la trouver parfaitement ridicule, de considérer que le fait de s'y intéresser représente une quantité colossale de temps perdu — cela même si, contrairement à la croyance populaire, nous avons tous beaucoup de temps à perdre, prenez un gars comme Proust, il est devenu mondialement célèbre en le recherchant —, de jurer que l'on ne vous y prendra pas, pas cette fois, puis de voir cette histoire vous pourchasser jusqu'à faire de vous un expert malgré vous?

On pourrait appeler ça le syndrome *Paris-Match*, qui s'applique aussi d'une manière générale aux magazines de ventes et aux publications dites féminines. Faites le test la prochaine fois que vous aurez de la visite ou que vous ouvrirez un cabinet de dentiste: laissez négligemment traîner une feuille à potins et une revue d'affaires publiques sur la table du salon/de la salle d'attente et prétextez que vous avez une trempette/un traitement de canal à compléter dans la cuisine/la chambre de torture située à côté. Observez ensuite à la dérobée votre invité-e/votre bénéficiaire par une ouverture judicieusement pratiquée dans la maçonnerie. Je parie un gros brun qu'il/elle aura choisi la feuille.

O.K., ce n'est pas très original de dire ça. Depuis que le monde est monde, et tant qu'il le sera, l'humain s'intéresse bien davantage à ce que son voisin peut bien faire derrière son store vertical fermé en plein jour qu'à la nouvelle politique de plein emploi. Il s'y intéresse même dans l'absolu, même s'il ne sait fichtre rien de la personne à laquelle il a affaire, ni même si elle existe vraiment. Il y a quelques mois, en visite chez le dentiste, je suis tombé sur un article d'un magazine féminin intitulé à peu près «*J'ai un amant et mon chum ne le sait pas et je suis comblée au delà de toute mesure même si l'agenda est un peu dur à gérer*» — j'avais déjà lu d'une couverture à l'autre *The Economist* qui se trouvait à côté — relatant l'histoire de femmes libérées dans la trentaine qui s'envoient, enfin vous voyez le portrait. Toutes anonymes, il va sans dire. J'ai imaginé le journaliste que sa supérieure immédiate convoque à son bureau et lui dit alors voilà tu me trouves huit femmes qui trompent leur charmant époux, tu peux commencer en consultant la liste des membres en règle de l'Association des cocus du Québec, ça te donnera quelques pistes.

Des histoires, donc, auxquelles on jure de ne pas prêter attention et qu'on finit par connaître de long en large. Des histoires parfaitement ridicules. Un magazine actuellement en kiosque propose en couverture un dossier-choc: «*Le retour en force du pénis*». Comment, vous ne saviez pas que le pénis faisait un retour en force? Eh oui eh oui eh oui. Je gage que vous ne saviez même pas qu'il s'était absenté — fugue? congé mobile? voyage d'affaires? Cool, le membre viril. À la mode, la trique. Dangereusement *in de* procéder à la miction en position verticale. À partir de ce constat, vous pouvez même fabriquer votre propre gag à partir de l'expression «de long en large» et rire de bon cœur jusqu'à demain matin de votre folâtrerie personnelle.

Mais on s'égare, comme toujours. À l'origine de cette chronique, parlant d'histoires qui nous collent après à notre raison défendant, il devait être question du petit Elián (pour ceux qui auraient passé les six derniers mois terrés dans un abri à l'épreuve du bogue de l'an 2000, le petit Elián est une sorte de Moïse prépubère postmoderne, sauvé des eaux et s'interrogeant en dépit de son jeune âge sur ce que recoupe au juste la notion de terre promise). Je nourrissais la vertueuse intention de vous concocter un petit dossier analytique haut de gamme qui aurait mis tout ça en perspective en ne donnant comme toujours aucune réponse mais en posant des questions massues.

On se serait demandé, par exemple, si la fin de *La fin du monde est à 7 heures*, la désopilante cinquième roue du grand véhicule tout-terrain de l'information (c'est une image) qui a suscité un débat interplanétaire sur la confusion des genres, ne nous ramène pas à la question de fond: qui, au juste, confond les genres? Les vrais de vrais bulletins de nouvelles, peut-être?

On se serait moins demandé pourquoi les médias ont fait tout un plat de l'histoire du petit Elián que pourquoi on a fait tout un plat de ce que les médias en ont fait tout un plat. On devrait pourtant commencer à être habitués à ce qu'on nous balance n'importe quoi.

On aurait lancé un grand concours à saveur philosophique sur le thème: l'humain en tant que suiveux. On vous aurait demandé combien, d'après vous, de petits Américains de toutes origines nés en l'an 2000 se verront confier par leurs géniteurs le prénom d'Elián?

On se serait demandé par quel prodige tout le monde est soudainement devenu expert en politique intérieure cubaine, en théorie appliquée du castrisme, en politique étrangère américaine, en diaspora latino, en immigration illégale, en technique de construction de radeaux, en psychologie du rapport père-fils vécu internationalement et en droit de la famille polynésienne élargie.

On se serait penché sur l'étrange tendance qu'à l'humain de se coller aux extrêmes. Ainsi, quand un événement se produit au loin, il lui faut du nombre, et plus c'est loin, plus il faut du nombre: en Afrique, en bas d'un milliard de victimes, ça ne vaut pas la peine d'en parler. Mais quand l'événement est proche, il recherche l'individu: une personne, un visage, un symbole. Sinon, il a de la misère à connecter. C'est le petit Elián qu'il veut voir, pas les milliers d'autres réfugiés illégaux qui tentent chaque année d'entrer aux États et que ce même humain n'a de cesse avant de les retourner chez eux à grands coups de pied dans le cul.

On se serait aussi attardé à la condition de l'homme par rapport à celle de sa compagne de toujours la femme en se demandant comment le monde aurait réagi si c'était été sa mère qui était venue récupérer le petit Elián et non son père.

On aurait enfin relevé l'impact social considérable de toute cette affaire, qui est allée jusqu'à amener une douzaine de joueurs de baseball des ligues majeures, ces militants de gauche bien connus, à prendre une journée de congé mardi afin de protester contre l'intrusion armée des représentants des États-Unis d'Amérique dans le refuge où était planqué en semi-détention semi-préventive semi-volontaire le petit Elián. Ce qui n'est pas rien, vous en conviendrez aisément.

On aurait fait tout ça mais, malencontreusement, le temps nous manque. De toute manière, vous n'avez qu'à ouvrir le journal ou la radio ou la télé, l'histoire est partout. Ridicule mais partout. Partout parce que ridicule.

jdion@ledevoir.com

Des subventions demandées

Le sort des prêteurs sur gages n'émeut pas le gouvernement

Robert Perrault souhaite plutôt faire appliquer la loi

L'idée d'un financement public d'une partie des intérêts imposés aux clients des prêteurs sur gages n'a pas mis beaucoup de temps à faire réagir les élus. La réponse est non.

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Pas question que le gouvernement québécois ouvre son coffre aux prêteurs sur gages. «*C'est une hypothèse que j'écarte d'emblée*», indique le ministre Robert Perrault, responsable de l'Office de la protection du consommateur (OPC).

Hier, *Le Devoir* révélait que les propriétaires de commerces de prêt sur gages envisageaient de demander à l'État de financer leurs entreprises. Cette aide, évaluée à 17 millions de dollars par an, servirait à uniformiser les taux d'intérêt sur le crédit à 60 %. Actuellement, les clients doivent souvent payer de 300 % à 500 % d'intérêt, ce qui est illégal.

«*Il n'y a personne qui est venu dans un pawn shop pour voir vraiment ce qui se passe derrière le comptoir*, se plaint le porte-parole des prêteurs sur gages, Robert Tessier. *Si le gouvernement dénonce l'industrie pour dire que le crédit est trop dispendieux, il pourrait faire un*

bel effort pour aider une partie du monde dans le besoin en finançant une partie des frais.»

Nenni, dit le gouvernement Bouchard. «*Il est absolument inconcevable que le gouvernement du Québec aille dans le sens des propos de M. Tessier, explique Robert Perrault. Si je comprends bien, il souhaiterait anoblir et socialiser les pawn shops.*» Le ministre souhaite plutôt multiplier les recours légaux pour forcer ces magasins à se conformer aux lois fédérales et provinciales, qui autorisent un taux d'intérêt maximal de 60 %.

Tout en reconnaissant être «*très en contact*» avec les propriétaires de commerces de prêts sur gages, le député bloquiste Réal Ménard est loin de leur accorder son appui. «*Ca n'a pas de bon sens, ce que M. Tessier demande, lance-t-il. Le seul aspect où il a raison, c'est que les pawn shops occupent une part du marché que les banques n'occupent pas. La solution, c'est de faire comme aux États-Unis et d'adopter une loi sur le réinvestissement communautaire des banques. Il faut que cette loi soit la plus coe-*

citve possible et qu'elle les oblige à faire du microcrédit, mais en aucune manière il faut subventionner les prêteurs sur gages.»

Robert Perrault admet que ce type de commerce fleurit depuis la récession du début des années 90, particulièrement dans la région métropolitaine. «*Cette présence soulève la problématique de l'accès aux petits prêts pour de nombreuses personnes qui n'ont pas de statut bien défini et qui n'ont pas toujours accès à une marge de crédit*», ajoute-t-il. Le ministre soutient que l'OPC explore présentement «*des avenues avec les institutions financières québécoises (dont le Mouvement Desjardins) pour qu'elles soient plus "sensibles" au microcrédit.*»

Entre-temps, Robert Perrault veut envoyer un message clair à ces commerçants: les lois sont là et doivent être respectées. Il reconnaît cependant que la législation en place est difficile à faire respecter. «*Il y a plusieurs lois et règlements qui se recoupent [fédéraux, provinciaux et municipaux], ce qui rend l'application et la surveillance ardues. [...] Plus le nombre de ces commerces se multiplie et plus cela demande des ressources pour les surveiller. Mais une chose est sûre, la solution n'est pas d'officialiser ces magasins en les étatisant.*»

7600 voyageurs par jour

Le train Montréal-Blainville assurera le service en permanence

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Le train de banlieue Montréal-Blainville est là pour de bon. S'appuyant sur les résultats concluants de cette expérience-pilote ayant débuté il y a trois ans, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a pris la décision, hier, de rendre permanente la ligne ferroviaire à partir du 15 août prochain.

C'est à la lumière des résultats «*exceptionnels*» obtenus depuis 1997 que le conseil d'administration de l'agence a fait ce choix. En effet, l'achalandage quotidien a atteint 7600 personnes, ce qui représente 1,2 million de déplacements par année. D'autres facteurs, tels que l'augmentation soutenue de l'achalandage, un bilan financier «*exemplaire*» ainsi qu'un niveau élevé de satisfaction de la clientèle, ont motivé la décision de l'AMT de rendre cette ligne permanente.

«*Nous sommes heureux de constater à quel point ce projet, issu d'un partenariat soutenu et continu, s'est avéré un succès*», a déclaré Florence Junca-Adenot, présidente-directrice

générale de l'AMT. *Le train de banlieue est un moyen de transport collectif pour lequel nous observons une demande sans cesse grandissante en provenance des automobilistes.*

Une expérience-pilote menée depuis 1997

Des investissements de 12,6 millions sur trois ans ont permis à la ligne de connaître un achalandage journalier soutenu. Il est passé de 800 à 7615 déplacements en janvier dernier. Ces débours se sont traduits par l'augmentation du nombre de trains, passant de deux à sept aux heures de pointe entre Blainville et Jean-Talon, par l'ajout de six à huit wagons par train, par des investissements dans les stationnements, les quais et les gares ainsi que par le prolongement de la ligne vers la gare Windsor, au nombre de trois trains aux heures de pointe entre Jean-Talon et Windsor.

Le bilan financier de l'année 1999 démontre qu'avec des coûts d'exploitation de 6,48 millions et des revenus des clients de 3,15 millions, la ligne connaît un autofinancement de 48,7 %.

Avec un achalandage moyen de 2370 personnes aux heures de pointe, pour un total de plus de 1,2 million annuellement, les coûts par passager au kilomètre sont parmi les plus bas, soit de 0,25 \$. De plus, l'AMT se réjouit de voir que 77 % des passagers du train se rendaient auparavant sur le territoire de la CUM en voiture.

Pour 2000, l'AMT prévoit un achalandage moyen de 2838 personnes aux heures de pointe, pour un total annuel de plus de 1,4 million.

Un service apprécié

Une enquête menée à bord des trains, aux heures de pointe, le 15 mars dernier, démontre que les utilisateurs proviennent dans une proportion de plus de 65 % de la Rivière-Nord, près de 25 % de Laval et près de 10 % de l'île de Montréal ou d'ailleurs. Comme éléments les plus satisfaisants, les utilisateurs ont nommé le service, la courtoisie du personnel et la propreté des gares et des trains dans une proportion de plus de 95 %, et la ponctualité et la correspondance avec la STCUM dans une proportion de plus de 92 %.

CLUB
1402
HOMME

Notre collection
printemps-été
est arrivée.

Achetez directement
de l'importateur les
grandes marques de
costumes fabriqués
en ITALIE :
au bas prix de
499 \$ le costume !

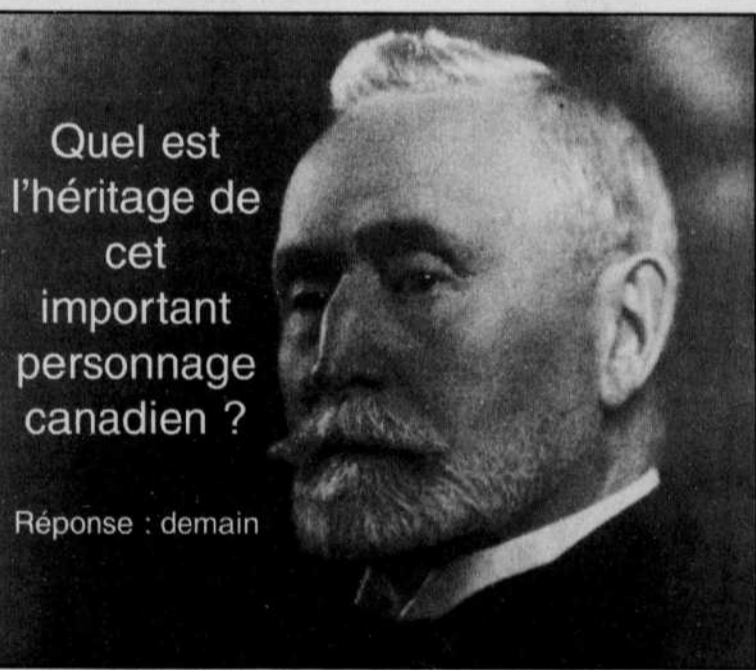
Tailles du 36 au 50,
court, régulier, long.

Tissus signés :
- Cerruti 1881
- Zegna - Marzotto
- Zignone - etc.



Lun. au ven.
10 h à 18 h
Sam. 10 h à 16 h

1118, rue Ste-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal
(514) 861-3636



Quel est
l'héritage de
cet
important
personnage
canadien ?

Réponse : demain

ÉCRIRE POUR LE THÉÂTRE...

venez rencontrer

Wajdi Mouawad

Directeur du théâtre de Quai'sous, auteur, metteur en scène et comédien



samedi le 29 avril, à 13h30

à la librairie Gallimard, 3700 Boulevard Saint-Laurent, Montréal

Tel. : 514 • 499 • 2012 Fax : 514 • 499 • 1535 www.gallimardmontreal.com



librairie Gallimard

Une grande
Allemande.Un tout
petit prix.379 \$
PAR MOIS*LOCATION 36 MOIS
PASSAT GLS 2000

OU TAUX DE FINANCEMENT DE 6,9%

* L'offre s'applique à une Passat GLS 2000 neuve, 5 vitesses. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 2 485 \$ ou échange équivalent. Dépot de garantie de 430 \$ requis à la transaction. Transport et préparation inclus. Taxe d'accise de 100 \$ sur climatiseur. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,10 \$ du km additionnel après 60 000 km. Sujet à l'approbation de crédit de VW Finance. Offre valide pour un temps limité. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers et ne peut être utilisée pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Cette offre est valable seulement chez les concessionnaires Volkswagen du Québec. Cette offre est valable seulement chez les concessionnaires Volkswagen du Québec. Plus de 25 composantes de tous les véhicules Volkswagen sont brûnées.

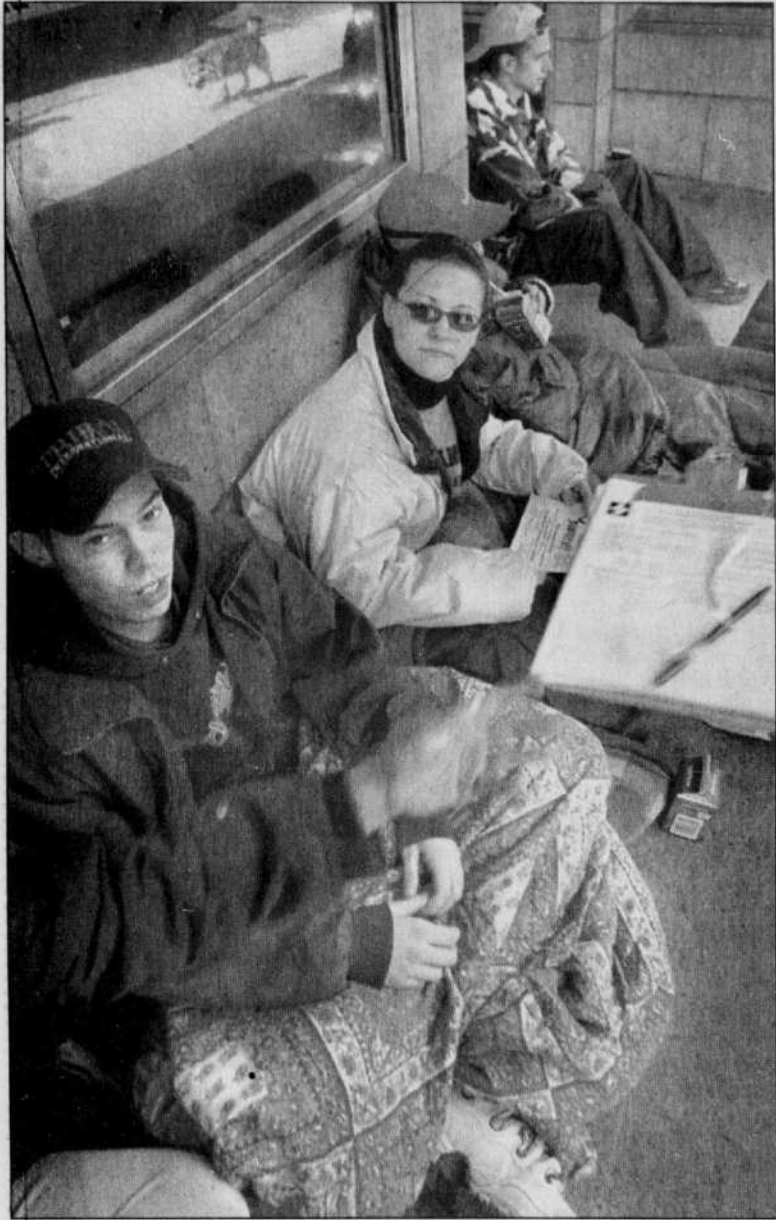
Êtes-vous fait
pour Volkswagen?

quebec.vw.com ou 1 888 ROULE VW

LE DEVOIR

POLITIQUE

La lutte à la pauvreté



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE COLLECTIF pour une loi sur l'élimination de la pauvreté présentera aux élus de l'Assemblée nationale un projet de loi-cadre contre la pauvreté. «La pauvreté est inacceptable et intolérable dans notre société», selon la porte-parole du collectif, Louise Lafortune. Les syndicats et organismes communautaires réunis par ce projet présenteront également une pétition, le 13 mai, déjà signée par 160 000 personnes et 1000 organismes qui demandent à l'État de faire de l'élimination de la pauvreté une priorité.

Nouveau régime forestier

Les exploitants seront responsables conjointement de l'aménagement

Québec confie des responsabilités accrues aux compagnies

Rendement accru des forêts et ouverture prudente d'un marché libre des bois de la forêt publique sont toujours des objectifs de la révision du régime forestier, tout comme du projet gouvernemental divulgué par *Le Devoir* en décembre. Mais le plan a mûri et le gouvernement s'ouvre à la consultation de certains groupes choisis, à la cohérence des multiples plans généraux d'aménagement forestiers sur un même territoire et au financement d'une présence accrue en forêt.

LOUIS-GILLES
FRANÇOEUR
LE DEVOIR

Québec entend exiger que tous les exploitants forestiers d'un même territoire — une «unité d'aménagement» — élaborent ensemble un «plan général d'aménagement commun» dont ils seraient aussi conjointement et solidairement responsables, si l'un d'entre eux en venait à mal l'appliquer.

Cet élément nouveau de la révision du régime forestier apparaît dans un projet de mise à jour, daté de la mi-février, qui résume le contenu du projet de loi sur le point d'être déposé à l'Assemblée nationale par le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard.

Ce document, obtenu par *Le Devoir*, prévoit par ailleurs que le Fonds forestier, qui est alimenté par les contributions des industriels, devra dorénavant payer pour la confection et l'approbation par le ministère des Ressources naturelles (MRN) des volumineux plans d'aménagement forestier de chaque région, pour l'émission des permis, le suivi et le contrôle sur le terrain des activités d'aménagement ainsi que pour l'application des sanctions à la suite des inspections. En somme, pour une partie

importante des activités traditionnelles du ministère en forêt.

Jusqu'ici le Fonds couvrirait les frais de la production de jeunes plants pour le reboisement, la confection des inventaires forestiers et la recherche forestière.

La confection d'un plan général d'aménagement commun à tous les exploitants d'une région accorde aux industriels un rôle encore plus prépondérant dans l'élaboration des stratégies régionales d'aménagement de la forêt, dont ils seront désormais conjointement les concepteurs et aussi les responsables de l'intégration des vœux et besoins des autres utilisateurs.

Les responsabilités en propre du ministre des Ressources naturelles vont se concentrer désormais sur le calcul de la «possibilité forestière», lequel détermine le niveau de récolte immédiat et à long terme, sur l'émission des permis et allocations de bois ainsi que sur la stratégie de développement économique sous-jacente à toutes ces activités.

Les exploitants forestiers devront élargir désormais la conception et la réalisation du plan général d'aménagement à d'autres acteurs sociaux, soigneusement choisis par le gouvernement. C'est ainsi qu'on consultera en amont des décisions les gestionnaires

des ZEC, les pourvoyeurs et, s'il y a volonté de participation, les autochtones. Cette liste d'intervenants ne mentionne ni les groupes écologistes nationaux ni les associations sportives de canotage, de randonnée et les responsables d'autres activités en forêt. La consultation du public, que Québec affirme vouloir intensifier, n'est pas balisée dans le projet obtenu par *Le Devoir*. On y précise cependant que les plans «annuels» d'exploitation et d'aménagement seront rendus publics, ce qui n'était le cas auparavant que des plans quinquennaux.

Le projet de loi prévoit par ailleurs que le ministre devra limiter l'allocation de bois des terres publiques aux usines, qui devront prioritairement combler d'abord leurs besoins avec les matériaux de recyclage, les copeaux des usines de transformation et le bois de la forêt privée. Le projet de loi ajoute deux nouvelles sources de matière ligneuse à cette liste prioritaire,

soit les exploitants des réserves forestières et les nouveaux détenteurs de «contrats d'aménagement forestiers» (CAF), de petites entreprises à qui le gouvernement accordera des droits de coupe en forêt publique et qui pourront en offrir le produit sur le marché. Il faut noter ici que les dispositions de la loi sur les forêts qui accordaient dans le passé une priorité au recyclage, aux copeaux et aux producteurs privés n'ont à peu près pas été appliquées, laissant les petits exploitants dans les gradins plutôt que sur la patinoire économique.

La situation est encore moins rose pour les travailleurs forestiers dont

le projet de loi connaît si mal la situation qu'il parle du dépôt prochain d'un rapport sur leur condition! En réalité, le rapport Bernier sur les problèmes de relation de travail en forêt a été déposé en... novembre dernier! La loi sur les forêts prévoit depuis plus de 10 ans que les exploitants d'une région devaient se donner un mandataire unique devant le gouvernement pour la réalisation des plans d'aménagement. Ils ont choisi souvent des entrepreneurs non syndiqués, qui devenaient ainsi l'employeur forestier principal d'une région. Ce qui explique que le taux de syndicalisation en forêt a chuté entre 30 et 50 % selon les régions, ce qui a accentué les problèmes de qualification de la main-d'œuvre forestière.

La révision du régime forestier prévoit toujours une politique de «rendement accru» qui devrait hausser de 10 millions de mètres cubes dans 60 ans la productivité des forêts, soit une augmentation de 22 %, comme dans la version divulguée en décembre. Mais un bémol de prudence s'est ajouté depuis. Alors qu'on prévoyait une augmentation de la possibilité forestière de 700 000 mètres cubes d'ici 25 ans, on la prévoit maintenant «après 25 ans».

Le projet de loi prévoit par ailleurs l'octroi de permis pour effectuer une récolte commerciale d'arbustes et d'arbrissaux en forêt, une activité en pleine croissance. Mais le projet de loi demeure muet sur la reconnaissance du droit des citoyens d'aller se couper un modeste sapin de Noël dans «leurs» forêts...

Le ministère
se départira
de certains
de ses
mandats

Le Vieux-Québec Humour & Gastronomie

Le cadeau idéal!



Hôtel Château Laurier
1220, Place George-V Ouest
(coin Grande-Allée)



Château Bellevue
16, rue de la Porte
Vieux-Québec



Manoir Lafayette
661, Grande-Allée Est

179\$

par personne pour
2 nuits, tout inclus
(occ. double,
chambre régulière).

Valable jusqu'au
30 avril 2000.

Du 1^{er} mai au 23 juin 2000 : 199,00\$

- 2 nuits à l'hôtel de votre choix (chambre régulière)
- Le stationnement sur place
- Toutes taxes incluses
- Pourboires sur les repas inclus
- 2 soupers table d'hôte (5 services) pour 2 personnes au restaurant de votre choix :

- Le Louis-Hébert
- Le Patrimoine
- Aux Anciens Canadiens
- La Caravelle

- Les petits déjeuners complet

- Entrées pour l'exposition FOU RIRE

Trois hôtels... un seul numéro

1.877.999.9621

Sur présentation de ce coupon, recevez un rabais applicable sur le forfait

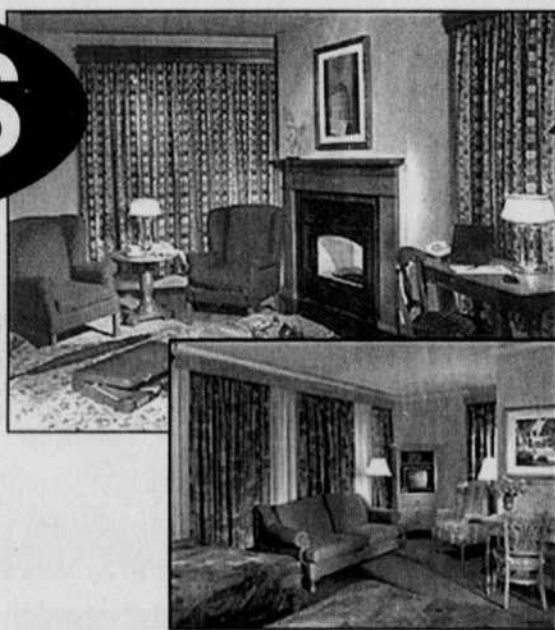
Humour et Gastronomie
10%

Valable du dimanche au jeudi jusqu'au 30 avril 2000

Sur présentation de ce coupon, recevez un rabais applicable sur le forfait

Humour et Gastronomie
10%

Valable du dimanche au jeudi jusqu'au 30 avril 2000



MUSÉE DE LA
CIVILISATION
Québec

2 entrées pour
l'exposition

FOU RIRE



Le partenariat indiffère la clientèle cible du PQ

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les francophones actifs de 18 à 55 ans, le groupe porteur du projet souverainiste au sein de la population, n'ont pas besoin du partenariat pour appuyer la souveraineté.

Les militants péquistes de la région de Québec qui préconisent de biffer la mention d'un nécessaire partenariat avec le Canada dans le programme du Parti québécois pensent avoir trouvé là un argument de poids au soutien de leur position.

Le Comité de réflexion de la Capitale nationale du Parti québécois, présidé par Marcel Lefebvre, vient de publier son rapport final qui s'appuie sur une étude des sociologues Gilles Gagné et Simon Langlois de l'Université Laval. Selon l'analyse des chercheurs, l'offre de partenariat faite dans la deuxième semaine d'octobre 1995 par Lucien Bouchard n'a pas eu d'effet sur le vote des francophones actifs de 18 à 55 ans, a fait valoir M. Lefebvre hier. Cette offre a tout au plus rallié des indécis chez les 55 ans et plus mais pour un moment seulement, l'appui au OUI s'évanouissant dans l'isolement après que le premier ministre Jean Chrétien eut rejeté toute possibilité de négociation. «Ca confirme de façon très, très large que les indécis votent NON, rendus dans l'isolement, dans le contexte où le partenariat n'est pas partagé», estime M. Lefebvre.

Pour le groupe porteur de l'option souverainiste, les mises en garde de M. Chrétien n'ont rien changé à leur intention de vote en 1995. «Miser sur les indécis, sur ceux qui ont besoin d'un partenariat, c'est une erreur complète» alors que le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-20 «où il est avancé que le Canada n'entend aucunement négocier autre chose que la sécession», juge M. Lefebvre.

En septembre dernier, le comité Lefebvre avait publié un premier rapport, intitulé *Ouvrir le Québec sur le monde*, dans lequel il remettait en question l'inscription de la nécessité d'un partenariat avec le reste du Canada dans le programme du Parti québécois. Le comité invitait le PQ à «sortir le Québec de la problématique canadienne en dissociant souveraineté et partenariat». Lors du conseil régional de la Capitale nationale du PQ, cette proposition fut rejetée par les délégués, à 113 voix contre 85, au grand soulagement de la haute direction du parti.

Mais M. Lefebvre a rappelé hier que cette position sera tout de même débattue lors du congrès national de mai. Une proposition semblable, présentée par le Comité des jeunes du parti, figure dans le cahier des propositions de l'événement. En outre, la région Montréal-Ville-Marie présentera une proposition pour biffer toute référence à un partenariat politique. Pour M. Lefebvre, l'étude de MM. Gagné et Langlois «aide énormément» les tenants de sa position. «On a l'intention de ramener ça au congrès et de se battre là-dessus», a-t-il dit.

Au congrès, le président du PQ, Lucien Bouchard, risque d'avoir «de petits problèmes» avec la proposition de l'exécutif, qui retranche le qualificatif «politique» du partenariat pour le remplacer par une référence au modèle de l'Union européenne. «Certains y ont vu une manœuvre pour ramener le partenariat politique en d'autres mots. Si c'est le cas, ce n'est pas très élégant. C'est faire fi de la conscience politique des délégués. Les gens sont plus allumés que ça», a dit M. Lefebvre.

«Il va falloir que M. Bouchard s'explique sur son Union européenne», a poursuivi le militant. «Nous, on n'en veut pas du tout. On pense que ce n'est pas plausible. On pense même que c'est un peu farfelu comme idée.»

Les députés conservateurs veulent voir Clark en Chambre

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Joe Clark, le chef du Parti conservateur, ne voit toujours pas l'urgence de se faire élire pour entrer à la Chambre des communes avant les prochaines élections générales, prévues au plus tard dans un an. Mais le départ, mardi, du député québécois André Harvey fait dire à certains de ses soldats qu'il devrait faire plus vite pour rallier les troupes.

Selon le député Gilles Bernier (Nouveau-Brunswick), il est temps pour M. Clark de se présenter lors d'une élection partielle, question de rallier les troupes conservatrices.

«Ca fait un gros trois mois au caucus qu'on pousse Joe [Clark]. Il a longtemps dit qu'il allait se présenter à la prochaine élection générale. C'est bien beau, de dire ça, mais plus ça va, plus la division est grande. Il faut rallier les troupes. Ça fait le troisième [député] qu'on perd dans un an. On ne peut plus en perdre.»

Depuis août dernier, le Parti conservateur a en effet perdu Bill Matthews, qui a rejoint les libéraux, Charlie Power, qui a quitté la politique, et André Harvey, qui devient indépendant. M. Harvey a dit qu'il quittait le PC parce qu'il ne supportait plus la division du caucus. Un de ses collègues a fait valoir hier que M. Harvey n'avait pas apprécié l'épisode du projet de loi C-20, sur la «clarté» référendaire. Joe Clark s'était prononcé contre C-20, mais certains députés ont

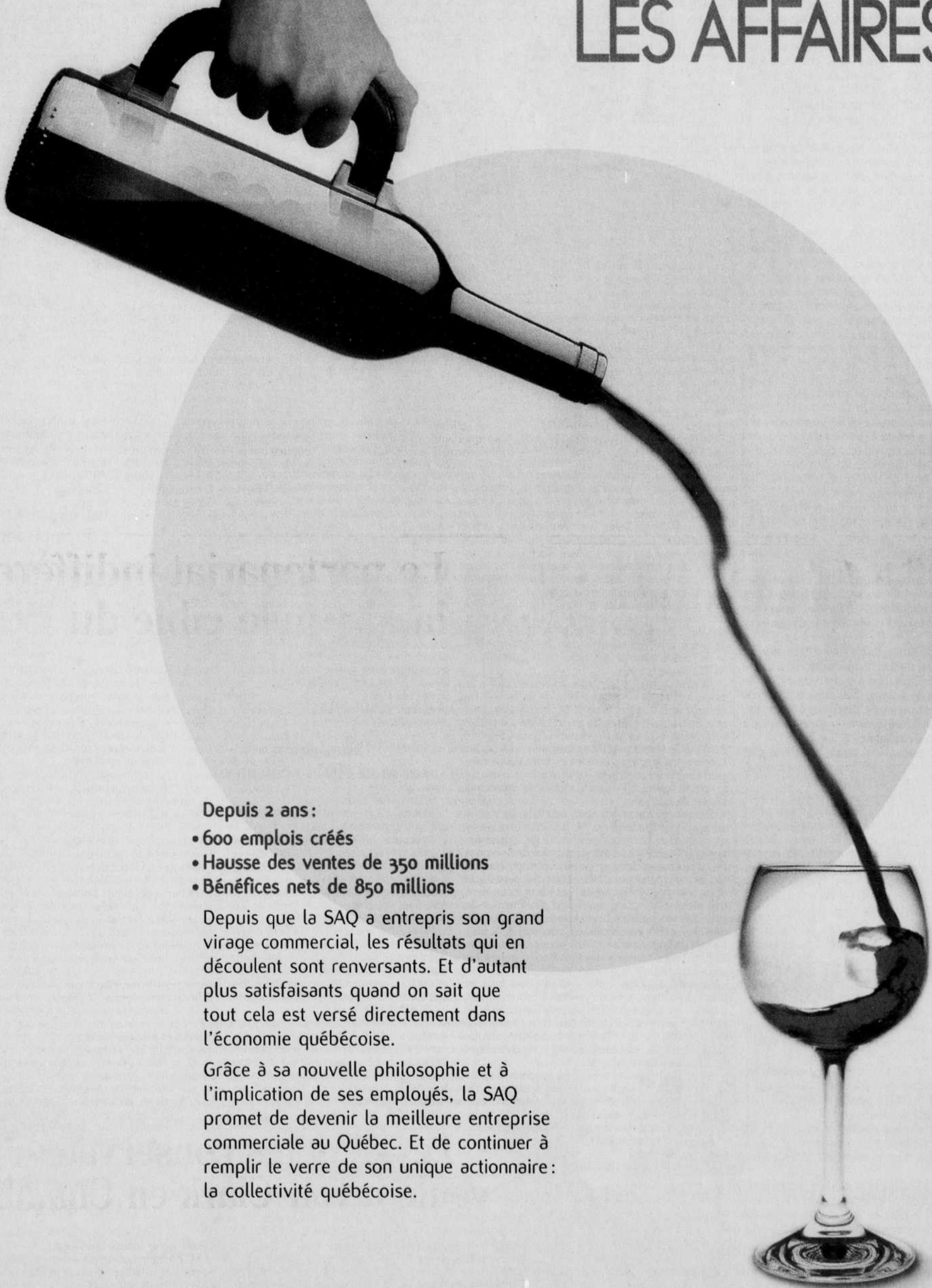
quand même appuyé le projet de loi.

M. Bernier, qui dit avoir offert son siège à quatre reprises à M. Clark, pense qu'il est temps pour son chef de montrer ce dont il est capable en Chambre et de se faire connaître. «Parce qu'on se dit que, comme chef, c'est bien beau faire de l'ouvrage dehors, mais on en a besoin en Chambre avec son intégrité et son expérience. Ce serait un atout pour nous d'avoir Joe à la Chambre des communes. [...] Il faut qu'il soit en Chambre pour se prouver.»

De son côté, André Bachand (Québec) pense que le chef ferait mieux d'être en Chambre «aussi tôt que possible», même s'il peut comprendre que la liberté du chef a ses avantages en matière d'organisation politique du parti. Lui qui a aussi offert son siège de Richmond-Arthabaska pense qu'il aurait été inutile que M. Clark se présente à l'élection complémentaire du 15 mai prochain à Terre-Neuve; il aurait passé les dernières semaines en campagne électorale plutôt que sur le terrain pour finalement ne siéger que quelques semaines avant que la Chambre ne suspende ses travaux pour l'été.

Selon M. Bachand, une décision devra vraisemblablement être prise cet automne. «Si, à la deuxième semaine de septembre, il y a une rumeur d'élection pour l'automne, alors il attendra. Mais si ce n'est pas le cas, alors ça vaudra la peine de se présenter en élection partielle. Il lui restera plusieurs mois pour se faire valoir.»

LA NOUVELLE SAQ, VERSÉE DANS LES AFFAIRES



Depuis 2 ans :


- 600 emplois créés
- Hausse des ventes de 350 millions
- Bénéfices nets de 850 millions

Depuis que la SAQ a entrepris son grand virage commercial, les résultats qui en découlent sont renversants. Et d'autant plus satisfaisants quand on sait que tout cela est versé directement dans l'économie québécoise.

Grâce à sa nouvelle philosophie et à l'implication de ses employés, la SAQ promet de devenir la meilleure entreprise commerciale au Québec. Et de continuer à remplir le verre de son unique actionnaire : la collectivité québécoise.



www.saq.com

La modération a bien meilleur goût. 

É D I T O R I A L

Municipalités

2- Montréal et Québec d'abord

L'une des pièces maîtresses du livre blanc de la ministre Louise Harel déposé cette semaine est la création d'une instance régionale pour chapeauter les communautés de l'Outaouais, de Québec et de Montréal. Une telle structure s'impose, mais sans villes fortes, ces communautés métropolitaines n'assumeront aucun leadership.

Les études les plus récentes sont éloquentes: la concurrence économique se fait de plus en plus entre régions du continent et non plus entre provinces, États ou villes. Le Québec se doit de procéder à la consolidation de son tissu urbain partout sur le territoire et, avec encore plus de détermination, autour des noyaux de moins en moins durs que sont devenues ses trois grandes zones métropolitaines: Montréal, Québec et Gatineau-Hull.

Si la réforme projetée par la ministre Louise Harel voit le jour selon les termes du livre blanc, les trois communautés urbaines existantes verront leur territoire élargi de façon considérable. Ainsi, la nouvelle communauté métropolitaine de Montréal (CMM) déborderait largement les limites des 28 villes de l'île pour s'étendre à 105 municipalités, Montréal, Laval et Longueuil comprises. De 1,8 million de personnes, la population de cette communauté passerait à 3,4 millions... soit plus de la moitié du Québec. Le même scénario se répéterait à Québec et à Hull, villes-centres de leurs coins de pays respectifs.

Contrairement à une version antérieure du livre blanc dont *Le Devoir* a publié des extraits l'automne dernier, les membres du conseil de ces communautés ne seront pas élus mais nommés par les villes-membres.

Montréal aura droit à 10 des 31 sièges, le reste étant partagé entre les villes de banlieue de l'île (7), la Rive-Nord (4) et la Rive-Sud (7).

Par rapport à l'actuelle CUM, la diminution du nombre de sièges d'une cinquantaine à une trentaine représente un gain d'efficacité appréciable. En revanche, il faut mettre en doute la sagesse de rendre la Ville de Montréal minoritaire. Quel sera le résultat du vote pour l'adoption du budget alloué aux transports en commun ou à la construction d'un nouvel équipement culturel de nature régionale qui ne peut être située qu'au centre de Montréal? Et comment voteront les élus quand viendra le temps de lever une taxe sur le stationnement ou de mettre en place des stations de péage sur les ponts, deux sources de financement évoquées par le livre blanc?

Un doute semblable surgit pour Québec, où les problèmes d'étalement urbain se présentent avec presque autant d'acuité et les guerres de clochers, avec autant de bêtise. Ainsi, on a fermé 47 écoles dans les vieux quartiers de Québec entre 1980 et 1998 alors qu'on en a construit 28 dans les nouveaux quartiers. Cela, à cause de l'absence de plan d'aménagement du territoire, conçu en tenant compte de la nécessité d'une densification accrue de la population autour des infrastructures déjà en place.

C'est à cela que devront s'attaquer en priorité les nouvelles communautés métropolitaines. Mais elles n'y parviendront jamais si les villes de banlieue forment la majorité et s'échangent entre elles des faveurs au détriment des intérêts plus larges de la région et de la ville-centre devenue plus faible que jamais.

Soyons sérieux: 105 municipalités membres de la CMM, cela ne nous conduira nulle part, avec ou sans structure d'encadrement régional dont les membres ne sont même pas élus au suffrage universel. Seuls des gens élus peuvent attirer l'intérêt des citoyens et insuffler le dynamisme dont toute région a besoin.

La ministre est préoccupée par la question, mais on se demande où conduiront les «comités d'élus» dirigés par un mandataire à qui elle a donné le mandat de lui faire rapport au début de l'automne. De ces comités, elle attend précisément des recommandations de fusions, mais dans la région de Montréal, les élus des deux rives refusent même de participer à l'exercice. Une fois les rapports remis, quelle sera la détermination du gouvernement à aller de l'avant malgré l'opposition farouche des maires de banlieue?

De telles fusions sont pourtant indispensables, tant à Montréal qu'à Québec, sur l'île et sur les rives. La ministre ne doit pas se laisser intimider par les menaces de référendum qui fusent de toutes parts. Sans doute n'assisterons-nous jamais à la naissance d'une île, une ville à Montréal ou de «deux rives, deux villes» à Québec. Mais il faut à tout le moins envisager la fusion de Montréal à ses voisins immédiates que sont Dorval, Saint-Laurent, Outremont, Mont-Royal, Westmount, Montréal-Nord, Anjou et Saint-Léonard. Sans la création d'une telle ville-centre, plus forte économiquement et politiquement, aucune superstructure métropolitaine de type bureaucratique ne trouvera en elle-même l'énergie politique et le dynamisme suffisants pour s'imposer. Il est là, le vrai défi de cette réforme, l'héritage de Lucien Bouchard aux générations à venir.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

Le retour des usuriers

On aura tout vu. Voici que des prêteurs sur gages qui extorquent littéralement les pauvres gens demandent au gouvernement de les subventionner pour les aider à rabaisser à 60 % les taux d'intérêt pratiqués par ces escrocs ordinaires.

Bien sûr c'est ridicule, loufoque et immoral. Le débat est déjà clos. Il n'y aura pas de subventions pour ces petits exploitants de la misère humaine qui vivent dans l'impunité au point de narguer la société avec des propositions aussi odieuses.

Si ces commerces existent et prolifèrent (leur nombre a au moins quadruplé à Montréal en cinq ans), c'est toutefois parce qu'ils répondent à des besoins. Certains de ces besoins sont d'ordre criminel: l'écoulement de marchandise volée.

Par contre, ces usuriers mettent du crédit à la disposition de petites gens qui en ont besoin. Parmi leurs clients, on trouve le toxicomane ou le joueur compulsif mais aussi le père ou la mère d'une famille pauvre qui a besoin de quelques dollars à la fin du mois pour remplacer le frigo qui vient de rendre l'âme.

Ces gens-là se rendent dans des *pawn shops* parce qu'ils n'ont aucune autre source de financement. Les banques milliardaires qui frayent sur les grands marchés à la recherche de profits pour leurs actionnaires ne prêtent qu'aux riches, c'est connu. Mais en plus, depuis quelques années, ils ferment leurs succursales dans les quartiers populaires et refusent aux pauvres la simple ouverture d'un compte.

La Ville de Montréal voudrait éradiquer ces commerces qui prolifèrent comme un cancer. La première étape est d'appliquer sévèrement la réglementation, si seulement le gouvernement donnait à l'Office de la protection du consommateur les moyens d'exécuter son mandat.

Mais on aurait beau les fermer tous, plusieurs renaîtraient sous d'autres formes, exploitant la misère autrement. Le besoin de microcrédit ne cessera pas d'exister, lui.

Il faut donc prévoir des solutions de rechange comme les caisses publiques de prêt sur gages qui, semble-t-il, existent en Suisse, où l'on coupe ainsi l'herbe sous le pied des usuriers. On peut aussi ressusciter les cercles d'emprunt comme celui qui existe à Hull, géré par une ACEF et financé par Centraide et qui non seulement soulage les besoins financiers de familles mais les conseille pour la suite des choses.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Les phobies de Stéphane Baillargeon

Je lis régulièrement la chronique religieuse de votre journal. En général, j'en apprécie la teneur. Cependant, les propos saés, pour ne pas dire sa-laces, qui jalonnent l'article de Stéphane Baillargeon, intitulé «Qui sera le prochain pape?» et publié le lundi 6 mars 2000, me déplaisent infiniment, comme le péché! Chaque fois qu'il en a l'occasion, Stéphane reprend sa disquette pour réitérer les mêmes sornettes. Une morale catholique en matière sexuelle datée et dépassée. Une obsession mortelle de la masturbation et du touche-pipi extraconjugal. La misogynie de l'Eglise, sa dureté qui dure depuis des siècles et des siècles, une grosse machine sexiste, un club de boys, une sorte de grosse taxerne spirituelle! Voilà le refrain de M. Baillargeon.

J'aimerais bien savoir, que diable, quel lien de cause à effet y a-t-il entre le titre de l'article et les élucubrations subjectives de M. Baillargeon, qui semble ne pas comprendre grand-chose à la réalité de l'Eglise. Elle a tout de même reçu du Christ un modèle de fonctionnement singulier: elle prône l'amour des ennemis, le service plutôt que le pouvoir, elle prend parti pour les démunis et ceux que la société rejette, elle offre le soutien de la communion et de la prière...

Parlant de l'Eglise qui n'est pas à l'abri du vieillissement de sa population, M. Baillargeon n'y voit que des effets pervers. Jean-Paul II, lui, a parlé des personnes âgées avec infiniment plus de finesse et de compassion dans sa *Lettre aux aînés* que M. Baillargeon dans son article! Mais que peut-il sortir de bon d'un vieillard malade et tremblotant comme une feuille? Avez-vous lu, M. Baillargeon, le livre des journalistes Bernstein et Politi, aux éditions Plon, relatif à sa sainteté Jean-Paul II? Vous y trouverez toute une leçon d'objectivité et de minutieuses recherches de la vérité. Sans compter les aspects positifs de la vie de ce vieillard!

J'avoue aussi que vous confondez les genres: l'Eglise et le pape. Deux réalités liées, bien sûr, mais profondément différentes. Cela, vous ne l'ignorez pas, je m'en doute. Mais vos propos doivent plaire, flatter, à la manière d'artistes et de monologues qui ont falsifié et travesti le sujet religieux, *ad nauseam!*

Au prochain compte rendu d'un article du magazine *Time* ou de tout autre volume, M. Baillargeon, essayez d'être plus objectif et de mieux préparer votre sujet. Au fait, Jean Rostand met plus de soin à parler de ses bibites que vous des questions religieuses!

A bon entendeur, salut!
Georges Croteau
Trois-Rivières, 11 mars 2000

La valeur de l'environnement

L'essence coûte cher et presque tout le monde s'en plaint. On conspuie les coupables. C'est la faute de l'OPEP, dont les membres produisent trop peu de pétrole, du gouvernement, qui taxe trop le carburant, et des grandes pétrolières, qui s'entendent pour se bourrer les poches à nos dépens. Plusieurs proposent des solutions simples: faire pression sur l'OPEP pour qu'elle rouvre les robinets, faire pression sur les gouvernements pour qu'ils baissent les taxes, boycotter l'essence pour forcer les compagnies à baisser leur marge de profit. Et si ça marche, le prix du précieux liquide baissera, et on pourra recommencer à en consommer toujours plus. Youppi...

Le seul problème dans cette équation, c'est qu'on oublie que l'effet de serre est directement relié à notre consommation d'essence. Et que les émissions de gaz à effet de serre augmentent chez nous de 1,6 % par année au lieu de diminuer, comme nous le promettons pourtant depuis le Sommet de Rio. On oublie aussi que la décennie qui s'achève a été la plus chaude du millénaire, ponctuée d'un cortège de catastrophes climatiques sans précédent.

Au lieu de se contenter de boycotter temporairement l'essence, on devrait donc tâcher par tous les moyens imaginables d'en réduire la consommation de façon permanente. On pourrait alors profiter immédiatement des économies tout en exerçant une

pression bien plus durable pour en faire baisser le prix. Et au lieu de faire pression sur les membres de l'OPEP pour qu'ils augmentent l'extraction de pétrole, on devrait faire pression sur les compagnies de voitures pour qu'elles offrent à prix concurrentiel des modèles électriques ou à hydrogène. Et enfin, au lieu de réclamer des baisses de taxes sur l'essence, on devrait réclamer de notre gouvernement qu'il utilise ces taxes pour rendre les transports en commun toujours plus accessibles, attrayants, pratiques, efficaces et gratuits partout.

En plus de permettre à tous d'économiser sur les transports, toutes ces mesures auraient l'avantage d'amoin-drir un peu notre effrayante contribution au déséquilibre climatique planétaire en cours. Ce qui ne serait peut-être pas une si mauvaise idée. Car nos enfants ne nous estimeront pas surtout pour l'ardeur que nous aurons su déployer pour obtenir de l'essence à bon prix mais bien plutôt pour notre dévouement à leur léguer une planète encore habitable.

François Privé
Professeur de philosophie
Alma, 1^{er} avril 2000

Mon choix, et mon choix seulement

Mme Louise Leduc, Je suis présentement enceinte de mon premier enfant. Comme mes amies avant moi, j'ai décidé d'allaiter mon bébé. Cependant, je ne veux pas vivre le stress et l'anxiété qu'elles ont subis lorsqu'elles ont décidé d'arrêter parce que l'allaitement était trop douloureux et devenait une hantise. Elles en pleuraient avant d'allaiter. Elles ont cessé pour ensuite faire une petite dépression où la culpabilité occupait une grande place.

J'ai visité récemment le Salon de la maternité et de la paternité. Je n'ai pas l'impression que les femmes sont bien informées des avantages et désavantages de l'allaitement. Une seule option leur est présentée — sauf, bien entendu, si on tient compte de l'information donnée par les entreprises productrices de lait maternisé.

Bref, je conserve votre article et espère avoir le cran de me faire respecter par les infirmières à la suite de mon accouchement. Bien que je tiens à allaiter mon bébé, je suis la seule personne que la décision concerne. Je consulterai mon conjoint, mais la décision relève de moi.

Nathalie Valleraud
Montréal, 20 avril 2000

L'OTAN, instrument de l'hégémonie américaine

L'Alliance atlantique et son organisation militaire, fondées en 1949, ont servi de structure d'unification au bloc occidental dirigé par les États-Unis jusqu'à la fin de la guerre froide. En adhérant à l'OTAN, les pays membres intégraient leur force militaire à un système de défense placé sous commandement américain, ils acceptaient de fait la politique et le contrôle des États-Unis et risquaient ainsi de se voir entraînés dans des conflits dont ils ne voudraient pas. Seule la France a constaté et rejeté la dépendance qui en résultait.

La fin de la guerre froide aurait dû remettre en cause l'existence de l'OTAN car elle a été fondée pour défendre les pays membres d'une attaque du bloc de l'Est; or ce bloc n'existait plus. Mais aucun pays n'a tenté de reprendre plus de liberté d'action. Au contraire, l'OTAN est devenue de plus en plus présente en Europe, et ce, au détriment de l'ONU. Les États-Unis ont ainsi pu faire de l'OTAN l'un des instruments privilégiés de leur politique étrangère. Les nombreuses crises en Yougoslavie et l'obtention par l'ONU de l'application des résolutions du Conseil de sécurité en Bosnie démontrent bien que les Américains pensent qu'ils ont le droit de tout faire sans rendre de comptes à personne.

Mais ils sont allés trop loin en préparant et en déclenchant la guerre contre la Serbie sans l'accord des Nations unies. Par le fait même, ils ont violé les lois internationales, mais qui irait les contredire ouvertement? Je n'espère qu'une seule chose: que

l'ONU reprenne la place qui lui est due en faisant appliquer la loi universellement et qu'elle arrête d'avoir peur des États-Unis. C'est la seule façon pour que la machine américaine cesse.

Louis Tremblay
Alma, 17 avril 2000

«L'alianisation» de la politique

Encore une fois, les Américains ont été égaux à eux-mêmes, c'est-à-dire excessifs et théâtraux. Cette fois-ci, c'est Elian Gonzalez qui en a été la victime.

Loin de moi l'idée de prendre position en faveur ou non du père d'Elian Gonzalez, mais que l'on soit en sa faveur ou non, on ne peut pas passer outre sur le comportement des autorités américaines.

Janet Reno et compagnie ont mis à exécution leur menace d'aller chercher le petit Elian de force chez sa famille américaine. On a mis le paquet: une quantité impressionnante d'agents de l'immigration, des policiers, certains avec des masques à gaz et d'autres armés, des camionnettes, etc. On est même allé chercher le petit Elian sous la menace d'une arme alors que celui-ci s'était terré dans un garde-robe.

Ont-ils pensé aux séquelles psychologiques de ce coup de théâtre pour Elian? Le fait d'être enlevé à sa famille par des inconnus qui l'emmenent dans une camionnette restera marqué à jamais dans l'esprit du jeune garçon. Tout ça pour de la politique.

Le petit Elian Gonzalez est devenu plus qu'un enfant: il est maintenant un symbole politique tant pour Cuba que pour les États-Unis. On s'en sert pour vanter les mérites du système américain (à l'aube d'une campagne présidentielle, étrangement) et de la démocratie, et ainsi pour dénigrer un peu plus Castro et son fils. Les puissants lobbys ont gâté le petit Elian en jouets et en peluches, et on lui a même offert un chiot afin qu'il s'attache à cette belle terre de liberté que sont les États-Unis (*sic*).

Je suis d'accord qu'il n'y a rien de mal à remettre à un père le fils dont il a la garde, mais le cas d'Elian est devenu un énorme spectacle national — tout comme le procès d'O. J. Simpson et l'affaire Lewinski. Si la seule raison de ces actions outrancières est le respect de la loi et de la garde d'Elian, alors pourquoi les autorités américaines n'utilisent-elles pas les mêmes méthodes pour les milliers de familles qui s'entre-déchirent pour avoir la garde des enfants? Ce serait tout aussi légitime. Si c'est bon pour un Cubain, alors pourquoi pas pour un Américain? Mais la réalité est tout autre... maudite politique!

Hugo Morissette
Montréal, 22 avril 2000

Manquer le bateau (et pas à peu près!)

Un journaliste peut-il faire de la désinformation auprès du public? Non!

C'est pourtant exactement ce que nous avons lu sous la signature de Michel Bélaïr dans *Le Devoir* du 10 avril 2000.

Dans son article, M. Bélaïr, sur un ton particulièrement dédaigneux, se permet d'affirmer que l'éditeur Ediom, les auteurs Hélène-Andrée Bizier et Jacques Lacoursière et une pléiade de collaborateurs parmi les plus compétents ont recyclé du vieux matériel dans le cédérom *La Nouvelle-France — Sur la route des explorateurs*, qui vient de sortir. Quel éditeur digne de ce nom aurait recours à ce procédé? Cela s'appelle du plagiat.

Par ailleurs, nous sommes désolés de n'être pas parvenus à satisfaire les fantasmes virtuels de votre journaliste, qui aurait peut-être préféré voir Jacques Cartier et Samuel de Champlain reconstitués en images de synthèse, mais nous lui suggérons alors de se reconverter en éditeur multimédia.

Ce «truc», comme il qualifie le cédérom, a déjà recueilli plus que son lot de commentaires favorables, ici et ailleurs. Se pourrait-il également que seuls les produits étrangers aient l'heur de soulever l'admiration du journaliste? Triste.

«Les gens» d'Ediom
Montréal, 17 avril 2000

IDÉES

Nouveau sondage Léger et Léger

L'appui à la souveraineté croît avec l'inquiétude linguistique

RICHARD NADEAU

Département de science politique,
Université de Montréal

JEAN-MARC LÉGER

Président de Léger et Léger,
recherche et stratégie marketing

Les partis politiques ont davantage à attirer l'attention des électeurs vers les questions à propos desquelles ils jouissent d'une compétence reconnue et à minimiser l'importance des enjeux à propos desquels leur réputation est moins établie. Un récent sondage Léger et Léger montre que la question linguistique illustre bien cette règle. Si le Parti québécois et les souverainistes ont tout intérêt à ramener à l'avant-scène l'enjeu linguistique, les partis fédéralistes semblent avoir un intérêt tout aussi grand à limiter le débat sur cette question.

Perceptions linguistiques et choix politiques

Les données du tableau 1 montrent que la marge de manœuvre des partis pour augmenter ou réduire la visibilité de l'enjeu linguistique au Québec est réelle mais limitée. Pas moins de trois Québécois sur cinq croient que la langue française est menacée ou en recul au Québec, une inquiétude partagée par plus de deux francophones sur trois et qui paraît, fait intéressant, un peu plus prononcée chez les électeurs plus jeunes que chez leurs aînés. Ces chiffres suggèrent qu'il serait politiquement difficile au Québec de minimiser trop ouvertement la question linguistique. Dans ce contexte, le débat entre les partis politiques québécois visera moins à établir si la question linguistique est importante qu'à déterminer dans quelle mesure elle est préoccupante.

La portée politique de ce débat serait beaucoup moins grande si les Québécois reconnaissaient une compétence égale aux différents partis pour traiter du dossier de la langue française et s'il n'existait pas de liens très nets entre leurs perceptions linguistiques et leurs choix constitutionnels. Les tableaux 2 et 3 montrent que ce n'est pas le cas. La domination du Parti québécois dans le dossier linguistique, sans partage chez les souverainistes, s'étend même aux électeurs fédéralistes dont une pluralité reconnaît au parti de Lucien Bouchard une plus grande compétence à propos de cette question (voir le tableau 2).

La netteté du lien entre les perceptions linguistiques et les choix référendaires est également manifeste (voir le tableau 3). L'appui à la souveraineté croît avec l'inquiétude linguistique, le soutien à cette option étant nettement majoritaire chez ceux qui pensent le français menacé (55 à 33 %), plus partagé chez les électeurs en recul sans être menacé (46 à 43 %) et très minoritaire chez les électeurs optimistes quant à l'avenir du français au Québec (24 à 66 %).

Ces chiffres suggèrent que la question linguistique possède un potentiel certain pour le camp souverainiste. Pour tester cette idée, deux questions ont été posées aux

TABLEAU 1 - PERCEPTIONS DE LA SITUATION DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

	Tous	FRANCOIS	18-34	35-54	55+
Menacé	44	49	41	4	40
Pas menacé mais en recul	17	18	23	14	15
Ni menacé, ni en recul	38	31	33	37	43

TABLEAU 2 - PARTI LE PLUS APTE À PROTÉGER LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

	Tous	FRANCOIS	SOUVERAINISTES	FÉDÉRALISTES
Parti québécois	58	62	82	42
Parti libéral	16	12	4	27
Action démocratique	7	6	5	8
Aucun	11	11	6	12

TABLEAU 3 - PERCEPTIONS LINGUISTIQUES ET APPUI À LA SOUVERAINÉTÉ DU QUÉBEC

	MENACÉ	PAS MENACÉ MAIS EN RECL	NI MENACÉ, NI EN RECL
Pour	55	46	24
Contre	33	43	66
Discrets	12	11	10

Sondage Léger et Léger. Terrain: du 30 mars au 2 avril 2000. Échantillon: 1001. Taux de réponse: 64 %. Les perceptions sur le français ont été mesurées à l'aide des deux questions suivantes: 1- À votre avis, le français est-il actuellement menacé au Québec? 2- (Si non à 1): même s'il n'est pas actuellement menacé, diriez-vous que le français perd du terrain en ce moment au Québec?

répondants. La première, posée à tous, est la question habituelle demandant au répondant s'il voterait pour ou contre la souveraineté du Québec assortie d'une offre de partenariat si un référendum sur cette question avait lieu aujourd'hui. La seconde, posée uniquement à ceux qui ont exprimé l'intention de voter contre la souveraineté, demandait à ces derniers s'ils modifieraient leur vote s'ils étaient à peu près certains que la souveraineté était nécessaire pour assurer la survie à long terme du français au Québec.

Les résultats à ces questions confirment le potentiel de la question linguistique. L'appui à la souveraineté, de 41 % qu'il était à la question habituelle, passe à 53 % lorsqu'on ajoute à l'appui initial à l'option du OUI celui exprimé par les opposants (environ le quart) à la souveraineté qui modifieraient leur choix devant l'impératif d'assu-

rer la survie du français. Ces résultats sont indicatifs et doivent être accueillis avec prudence. Ils indiquent néanmoins que l'argument linguistique pourrait avoir un impact significatif, voire décisif, dans un éventuel débat référendaire si les souverainistes pouvaient convaincre un nombre plus important d'électeurs que la survie du français passe par l'accession du Québec à la souveraineté.

Amorcer et désamorcer

La question linguistique au Québec est fertile en enseignements. Elle montre d'abord que les électeurs évoluent en contexte d'information imparfaite. Si l'existence d'un lien entre la souveraineté du Québec et la survie à long terme du français pouvait être démontrée hors de tout doute raisonnable, les souverainistes disposeraient d'un argument décisif qui leur assurerait peut-être la victoire. Si l'inverse était vrai, ils seraient privés d'un atout important. En dernière analyse, l'opinion des électeurs sur cette question relèvera sans doute davantage, comme c'est souvent le cas dans les luttes électorales, de la persuasion que de l'information.

Le deuxième enseignement porte sur la stratégie des partis. La réputation du Parti québécois sur la question linguistique et le lien entre l'inquiétude linguistique et l'appui à la souveraineté montrent l'intérêt pour ce parti de ramener la question linguistique à l'avant-scène, une pratique que les spécialistes désignent parfois en parlant de l'«amorçage» d'un enjeu. Les mêmes données montrent également qu'à l'inverse, le Parti libéral de Jean Charest a tout intérêt, pour les mêmes motifs partisans, à ce que la question linguistique fasse le moins de vagues possible. En parlant de paix linguistique et de l'inutilité de réévaluer la situation du français au Québec, le Parti libéral cherche donc de son côté à «désamorcer» la question linguistique.

Le troisième enseignement porte sur la façon d'aborder l'enjeu linguistique pour les souverainistes. À cet égard, on peut penser qu'un discours exclusivement axé sur l'adoption de mesures visant à renforcer la protection législative du français dans le cadre fédéral actuel pourrait avoir un impact beaucoup plus limité sur l'appui à la souveraineté qu'une démonstration portant sur le lien entre cette option constitutionnelle et la viabilité à long terme du français au Québec.



Graham Fraser

Joe et Tom

La vie politique est pleine de paradoxes. On dit vouloir des leaders honnêtes qui disent ce qu'ils pensent et qui ne se contredisent pas d'un sondage à l'autre. Mais lorsqu'un chef politique fait preuve de constance et de cohérence, il est souvent méprisé pour son comportement malhabile.

Les chefs politiques fédéraux qui ont le mieux réussi au Canada depuis 30 ans sont ceux qui ont su renier leur parole, virer capot et changer leur fusil d'épaule.

Pierre Trudeau a remporté les élections de 1974 en se moquant du projet conservateur de contrôle des prix et des salaires et a lui-même appliqué cette politique un an plus tard. Brian Mulroney a dénoncé l'idée d'un traité de libre-échange avec les États-Unis en 1983, lors de sa campagne pour le leadership du Parti progressiste-conservateur... et a remporté les élections de 1988 grâce à cette même idée. Et Jean Chrétien a gagné les élections de 1993 en promettant d'abolir la TPS.

Joe Clark, lui, est terriblement cohérent. Depuis 25 ans, avec la ténacité des faibles, il promeut fièrement ses idées: main tendue au nationalisme québécois, respect des régions, décentralisation, prudence fiscale et ouverture sociale. Il a toujours cru que la seule façon de ravir le pouvoir des mains des libéraux au Canada est d'attirer ceux qui ont voté libéral; il a donc toujours préconisé une politique sociale relativement progressiste en même temps qu'une politique économique conservatrice.

De toute évidence, cela ne fonctionne plus.

Mal à l'aise comme un éléphant dans un magasin de porcelaine, M. Clark se fait abandonner par ses troupes. D'abord, le Terre-Neuvien Bill Matthews passe chez les libéraux; ensuite, son compatriote Charlie Power quitte la politique. Maintenant, André Harvey, député de Chicoutimi-Le Fjord, annonce qu'il siègera comme député indépendant, donnant pour motif, assez cocasse d'ailleurs, qu'il pourra mieux s'occuper de son comté à titre d'indépendant qu'en tant que membre du Parti progressiste-conservateur.

André Harvey a été élu en 1984, a résisté aux pressions de M. Mulroney pour qu'il cède son siège à Lucien Bouchard lors de son retour de Paris en 1988, a été ré-élu en 1988 et, après avoir perdu en 1993, est devenu le seul membre de la députation québécoise sous Brian Mulroney à faire un retour réussi, en 1997, aux côtés de Jean Charest.

Qu'il annonce aussi clairement être en désespoir de cause comme conservateur à la veille du congrès du parti, à Québec dans deux semaines, est un coup dur, sinon fatal, pour Joe Clark. Pire, M. Harvey a annoncé sa décision avec une espèce de délicatesse dévastatrice, soulignant la personnalité attachante de M. Clark mais ajoutant, en guise de coup de Jarnac: «Les Québécois l'aiment beaucoup, mais être aimé et gagner des élections, c'est deux choses». En effet.

Tom Long, organisateur ontarien et homme de confiance de Mike Harris, qui annoncera d'ailleurs cette semaine sa campagne pour la direction de l'Alliance canadienne, n'est pas étranger à la décision de M. Harvey. Depuis plusieurs mois, chaque sortie publique de M. Long est une attaque en règle contre M. Clark.

M. Long est engagé depuis longtemps dans une croisade contre la modération du Parti progressiste-conservateur. Jeune, il avait visé de façon virulente le premier ministre ontarien Bill Davis. Depuis un certain temps, c'est le parti fédéral qu'il dénonce.

Comme son ami, le consultant républicain Mike Murphy, il affectionne les attaques directes et personnelles en politique. Idéologue comme Murphy, il appuie une réduction massive du fardeau fiscal pour affaiblir l'État. Comme *spin doctor*, il a réussi à faire les manchettes sans faire face aux questions des journalistes. Et comme organisateur, il a déjà séduit plusieurs homologues québécois, comme Frédéric Loiselle et François Pilote, les amenant à quitter le vieux parti et à se joindre à sa campagne.

Le ministre des Finances de l'Ontario, Ernie Eves, l'appuie, comme beaucoup de députés provinciaux en Ontario. M. Clark, qui a résisté à toutes les pressions de ceux qui l'invitaient à se trouver un siège avant les prochaines élections et qui s'est fait choisir comme candidat dans la circonscription de Calgary Centre, avoue maintenant qu'il envisage de se présenter lors d'une élection complémentaire. On parle de démission possible de Bill Casey, député de la Nouvelle-Écosse.

Il est de plus en plus évident que Tom Long sera de la course, non pas comme un faire-valoir ontarien qui aidera Stockwell Day mais pour devenir chef.

Rien n'est sûr; il a réussi à organiser une campagne éclair, invisible jusqu'au dernier moment. On ne sait pas encore s'il va réussir à faire le saut de l'arrière-cour à l'estrader. James Coutts, conseiller de Pierre Trudeau, n'avait pas réussi; Hugh Segal, conseiller de Brian Mulroney, non plus; M. Mulroney avait lui-même dû faire deux essais dans une campagne au leadership avant de réussir.

Même avant d'annoncer sa candidature, il a fait ce que ni Preston Manning ni Stockwell Day n'ont jamais réussi: il a ébranlé le Parti progressiste-conservateur en Ontario et au Québec et déstabilisé son chef. Déjà, MM. Manning et Day lui doivent beaucoup car il a mis au jour la faiblesse de l'obstacle principal au succès de l'Alliance canadienne: Joe Clark.

joel.fraser@sympatico.ca

Graham Fraser est correspondant aux affaires nationales et chroniqueur hebdomadaire au Toronto Star.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Toujours les mêmes erreurs

Le ministre Boisclair fait un pas dans la mauvaise direction pour la réinsertion des jeunes en emploi

BRIGITTE SANSOUCY

Présidente du Regroupement des Auberges
du cœur du Québec

Le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, met en place à compter du 1er mai prochain une mesure d'assistance à l'emploi pour les nouveaux demandeurs de la sécurité du revenu, appelée «Destination emploi».

En résumé, cette mesure obligera tous les nouveaux demandeurs, sous peine d'une diminution de 75 \$ de leur chèque mensuel de la sécurité du revenu, à participer à une rencontre de groupe d'une journée où ils seront informés des réalités du monde du travail et où on établira avec eux un plan d'action vers l'emploi. Six mois plus tard, un bilan sera fait sur une base individuelle. Le ministre prévoit consacrer 8,4 millions de dollars dans ce projet, somme principalement destinée à embaucher 270 nouveaux fonctionnaires chargés d'animer les rencontres et d'assurer le suivi. Les jeunes sont parmi les plus visés par cette mesure.

Si, à première vue, on peut souscrire à certains objectifs que semble poursuivre cette annonce (après tout, on ne peut être contre le fait que les jeunes reçoivent un meilleur soutien de la part des agents de l'aide sociale dans leur processus d'intégration à l'emploi), il apparaît malgré tout que cette nouvelle mesure est un pas dans la mauvaise direction et ne sert qu'à cacher le manque flagrant

de cohérence du gouvernement en matière d'aide à l'insertion en emploi.

Après le cafoillage total d'Emploi-Québec dont ont été et sont encore victimes les jeunes chômeurs ainsi que les organismes qui leur viennent en aide, et après les compressions prévues au Fonds de lutte contre la pauvreté, programme qui a dépassé tous ses objectifs en matière d'aide à l'emploi pour les plus démunis, voilà que le ministre Boisclair revient aux mesures coercitives, celles-là même qui, au cours des années, ont démontré leur inefficacité et n'ont eu comme résultat que de faire économiser des millions au gouvernement sur le dos des plus pauvres et des plus mal pris.

Depuis nombre d'années, le Regroupement des Auberges du cœur et tous les organismes travaillant auprès des jeunes en difficulté ont confirmé le grand mérite des approches volontaires de soutien à long terme. Ils ont également insisté pour que soit instauré un vrai programme de rattrapage scolaire qui soit sensible à la réalité des jeunes les plus fragilisés, (on pense, entre autres, aux mères de famille monoparentales et aux jeunes marginaux).

Aucun jeune ne considère l'aide sociale comme un projet de vie. Cependant, plusieurs sont démotivés, désabusés ou méfiants. Tous veulent s'en sortir et tous méritent d'avoir le soutien nécessaire pour mener à bien un projet de vie qui leur permette un ancrage durable dans le monde du travail. Le ministre devrait savoir que les jeunes sont ceux qui participent le plus aux différentes mesures d'aide à l'employabilité mises en place et que les principaux obstacles qu'ils rencontrent sont le manque de place dans ces programmes et le manque de formation, quand ce n'est pas l'hostilité,

de plusieurs agents de la sécurité du revenu actuellement à l'œuvre.

En quoi le nouveau programme répond-il à ces besoins? D'aucune manière. Le ministre ne réussira qu'à atteindre deux objectifs avec cette mesure: alourdir de 270 nouveaux fonctionnaires une structure bureaucratique déjà trop complexe où se perdent les jeunes demandeurs d'assistance — quand ce ne sont pas les fonctionnaires eux-mêmes —, et ce, en appauvrissant encore davantage les plus pauvres. Si le ministre Boisclair a de l'argent à dépenser pour l'aide à l'emploi, qu'il investisse plutôt dans des organismes et des mesures qui ont fait leurs preuves et qui, actuellement, périssent faute de soutien financier adéquat.

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, les groupes représentant les jeunes, rassemblés au sein de Concertation jeunesse, ont réitéré leur refus des mesures coercitives et pénalisantes en matière de sécurité du revenu et insisté sur l'importance d'instaurer un barème plancher qui permette un minimum de dignité aux prestataires afin qu'ils puissent se loger, se nourrir et se vêtir. Le ministre Boisclair a fait la sourde oreille. Dommage. Ce sont les jeunes démunis qui seront encore une fois les victimes de son entêtement.



Manifestation lors du Sommet de la jeunesse à Québec en février dernier. À cette occasion, les jeunes ont insisté sur l'importance d'instaurer un barème plancher qui permette aux prestataires de l'aide sociale un minimum de dignité.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paul des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales); Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précorêt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (rocteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzette, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbait, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE: Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Laflour, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Trois mille personnes manifestent à Halifax

PRESSE CANADIENNE

Halifax, N.-É. — Quelque 3000 personnes, dont des centaines d'étudiants, ont manifesté, hier après-midi à Halifax, contre les compressions budgétaires du gouvernement dans l'éducation, qui doivent atteindre 20 millions.

Le gouvernement conservateur de John Hamm compte éliminer 1600 postes dans le secteur public, dont 400 d'enseignants. Parents, enseignants, infirmières et employés de transport se sont joints aux étudiants pour réclamer du premier ministre qu'il réduise l'ampleur des compressions. «Nous voulons protéger autant que possible les emplois, mais les centaines de millions de dollars qu'il nous faut emprunter peuvent aussi compromettre l'avenir de nos enfants», a déclaré M. Hamm, conquis par la foule.

Pour les leaders syndicaux qui ont organisé la manifestation d'hier, la lutte contre les compressions ne fait que commencer. Un des manifestants, Donald Everett, a prédit que l'opposition va continuer d'augmenter si les conservateurs ne reviennent pas sur les compressions dans l'éducation annoncées dans le dernier budget. Selon les conseils scolaires, les coupes vont se traduire par l'élimination de 744 postes d'enseignant. «Nous n'avons pas fini d'en voir, des manifestations, a ajouté M. Everett. Ils ont choisi une mauvaise cible en s'en prenant à l'éducation.»

Dans son plus récent budget, déposé au début du mois, le gouvernement affichait un déficit de 268 millions malgré des coupes atteignant 295 millions dans divers programmes. Et alors que certains gouvernements provinciaux à travers le pays réalisent des surplus et réduisent les impôts, la Nouvelle-Écosse s'efforce encore d'éliminer son déficit et de s'attaquer à sa dette, la plus importante au pays compte tenu de la population de la province.

ÉCONOMIE

SUITE DE LA PAGE 1

En fait, il est intéressant de noter que la réflexion se tiendra maintenant davantage aux Finances qu'aux Affaires municipales. Pour ce ministère, il s'agit moins d'un abandon de responsabilités que de la reconnaissance d'une dynamique échappant au contrôle des idéateurs, revenant à celui des fiscalistes. De même, les discussions sur les fusions auront d'abord lieu entre les élus et le ministère ne tranchera qu'en cas de désaccord. Maintenant que l'objectif de fusions est bien lancé, Québec laisse le débat se dérouler d'abord entre les maires.

Ainsi, les négociations sur le pacte fiscal peuvent aborder une nouvelle phase. C'est une avenue incontournable pour viser au succès de la réforme municipale puisque les maires ont toujours réclamé un tel accord avant toute autre chose. Ils n'acceptent d'ailleurs que du bout des lèvres les idées de réorganisation, dans la mesure où la carotte qu'on agite devant eux s'appelle bien pacte fiscal. C'était le cas l'automne dernier comme ce l'était il y a quelques années avec le ministre Trudel.

La belle unanimité qui régnait mardi à l'hôtel de ville de Québec entre les élus des villes de centralité, dont certains sont plus proches du PLQ que du PQ faut-il dire, disait saluer le courage de la ministre Harel mais cachait mal une satisfaction basée grandement sur l'embarquement dans un train appelé croissance. Les maires peuvent respirer plus à l'aise en ayant l'impression d'avoir un principal interlocuteur de taille au cabinet, Bernard Landry, et un début de garantie sur la possibilité de continuer à équilibrer leurs budgets à l'aide de nouveaux revenus. Si l'économie le permet, Québec ne tardera pas à faire valoir aux maires des banlieues qu'ils peuvent aussi espérer des gains du côté des revenus, et ce, même s'ils devront bientôt payer une partie des coûts de responsabilités régionales assumés jusqu'ici par les grands centres. Quand l'économie va...



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledavoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledavoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledavoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9854. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ACCUSÉS

SUITE DE LA PAGE 1

masturbé devant les clients. Une trentaine de témoins — dont sept ou huit policiers — ont permis au procureur en chef du district de Longueuil, Michel Breton, d'offrir la preuve contre Giovanni Stante, 33 ans, et Steve Deschatelets, 25 ans. C'est conjointement qu'ils ont été mis en accusation pour lésions corporelles, voies de fait graves et homicide involontaire. Une accusation additionnelle de voie de fait a été portée contre Steve Deschatelets pour des actes commis avant l'arrivée des policiers.

La preuve est cependant frappée d'un interdit de publication ordonné par le juge Doyon, ce qui empêche les médias d'étayer cette saga judiciaire.

S'ils sont reconnus coupables, Giovanni Stante et Steve Deschatelets risquent, au pire, cinq ans de prison pour les voies de fait, 10 ans pour les lésions corporelles, 14 ans pour les voies de fait graves et la détention à vie pour l'homicide involontaire.

Giovanni Stante plaidera non coupable à ces accusations, a annoncé hier son avocat, Philip Schneider. Il a été impossible de connaître les intentions de M. Deschatelets. Les deux accusés resteront en liberté jusqu'à leur retour en Chambre criminelle de Montréal, le 12 mai prochain.

Dans un court communiqué, le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), Michel Sarrazin, a indiqué hier que l'agent Stante était immédiatement suspendu sans solde «à cause de la nature et de la gravité objective des accusations».

Aucune accusation n'a été retenue contre l'équipier de Giovanni Stante. La pré-enquête a permis d'établir que ce deuxième policier n'avait commis aucun acte criminel et qu'il ne s'était pas fait le complice de M. Stante. Cet agent, dont l'identité demeure un secret, est affecté à des tâches administratives depuis le début des procédures.

Une enquête disciplinaire se poursuit en parallèle au SPCUM, a aussi rappelé le directeur Sarrazin, qui avait été mis au courant de l'affaire Lizotte six semaines après les faits.

Le fondateur du Mouvement action justice (MAJ), Yves Manseau, est soulagé que des accusations aient finalement été portées contre le policier et le portier. «Après tous les cafouillages et délais induits dans cette affaire, la justice a pris un chemin plus droit», a-t-il déclaré. M. Manseau aurait cependant souhaité que l'équipier de Giovanni Stante soit aussi traîné en justice. «Nos informations nous disent qu'il a manqué à son devoir, qu'il n'a pas assisté une personne en danger et qu'il a aidé à mettre Jean-Pierre Lizotte, qui ne marchait plus et qui était en sang, dans une voiture de patrouille au lieu d'appeler une ambulance.» M. Manseau a d'ailleurs déposé deux plaintes en déontologie contre Giovanni Stante et son partenaire.

Il a enfin exhorté le public à demeurer vigilant. «On est dans la justice à deux vitesses dans l'affaire Lizotte», estime-t-il. M. Manseau continue de croire que la pré-enquête exigée par le procureur Breton était superflue. «La pré-enquête a causé des délais induits, elle a surtout évité aux policiers d'être arrêtés et mis en détention. C'était une façon d'empêcher l'embaras de l'arrestation pour le policier.»

Brillante maman



REUTERS

Ai, cette maman chimpanzé de 23 ans habile entre toutes, a réussi à apprendre quelques centaines de chiffres et de lettres. Le magazine Nature rapportait aussi en janvier qu'Ai a l'intelligence d'un enfant d'âge préscolaire. Elle tient ici dans ses bras son petit rejeton, Ayumu, âgé de quelques jours à peine, à l'Institut de recherche sur les primates de Kyoto, au Japon. Les chercheurs sont tous bien impatients de voir si elle enseignera ou non ses connaissances à son petit.

FERMIER

SUITE DE LA PAGE 1

presque gêné du caractère public de l'opération. «Vous savez, ce sont des chansons que nous chantons en famille depuis toujours. Nous avions tous les cahiers folkloriques de La Bonne Chanson de l'abbé Gadois. L'enregistrement, pour moi, s'est fait simplement. On me donnait la note et je chantais à capella. Ils [ses enfants, leurs conjoints et collaborateurs] ont tout ajouté autour. Enjolivé avec la musique. C'est la merveille de la technologie d'aujourd'hui.»

J'avais entendu l'an dernier un mixage de travail de l'album au studio maison de Davy Gallant et Michelle Campagne, pas loin de Drummondville. Déjà, c'était évident: une telle voix devait exister sur disque. Ce timbre riche, cette infinie douceur du phrasé rappelaient avantageusement les plus beaux enregistrements des Robert L'Herbier, Fernand Robitoux et tous ces chanteurs à voix d'or des années 50. Pas surprenant que tous les enfants Campagne chantent si juste et si bien, m'étais-je dit à l'écoute préliminaire de ces refrains si mélodieux et si joliment rendus. Le Petit Mousse, Mon chapeau de paille, Il faut croire au bonheur, Un Canadien errant, etc. Paul, Michelle et Suzanne étaient beaux à voir pendant l'écoute, fiers comme tout, émus de partager leur plus grand trésor, divulguant presque un secret de famille. Le talent de chanteur de leur père, enfin immortalisé. A labor of love, comme disent les Anglais.

«Il y a beaucoup de chansons tristes, vous avez remarqué?» Émile Campagne a dit ça comme pour s'en excuser. Je lui réponds que les chansons tristes sont souvent les plus vraies. Il sourit. «C'est vrai. L'une des chansons anglaises, Flow Gently Sweet Alton, c'est un poème que Robert Burns avait écrit à sa première femme qui était morte. Il implorait la nature et les oiseaux de se tenir un peu coi pour ne pas réveiller sa belle qui rêvait. C'est triste, mais c'est beau. C'est une chanson courageuse. Dans le temps de chansons comme Le Marin breton, ça prenait plus de courage pour faire face à la vie.» Du courage, il en fallut un bon ballot à Émile Campagne et à sa bien-aimée compagne Marguerite pour élever sept enfants dans un petit village du sud de la Saskatchewan tout en menant le train quotidien d'une ferme de 800 hectares et en se battant pour la survie — au sein de sa famille et de la communauté — de la culture francophone.

En effet, homme de ressource, Émile Campagne ne se contentait pas du Devoir: il commandait chez Archam-

bault des caisses pleines de disques en français. «C'était pour valoriser la langue. Beaucoup de disques de chansonniers, Félix Leclerc, bien sûr, mais aussi quelques Français, même du Mariano. On a eu la radio très en retard, la télé aussi: on avait au moins les disques.» Une fervente au-delà de la normale, non? «Oui, plus que la normale. Je suis bien content d'admettre ça.»

Et le vif septuagénaire de s'enflammer. «C'était la volonté de survivre culturellement qui nous a fait faire une si grande place à la chanson française. C'est pour ça qu'on a tant encouragé nos enfants à chanter. Nous avions certainement des disques en anglais chez nous, mais je voyais à ce que les français soit à l'honneur. Il y avait aussi l'Église, qui poussait très fort la culture française. Au commencement, à Willow Bunch, la communauté était à 90 % francophone. C'est beaucoup moins aujourd'hui. Vous savez, je crois que les minorités francophones hors Québec n'ont pas eu les droits nécessaires pour leur donner une vigueur plus authentique. Maintenant, on les a [depuis le rapport fédéral Laurendeau-Dunton], mais la bonne majorité des gens s'est anglicisée.»

Sous les sourcils blancs en broussaille, le regard s'embue à ces derniers mots. La pause est courte: le combat continue pour Émile Campagne. Résolument. «Je voudrais vous dire que si l'album se vend un peu, il y a de l'argent qui ira au mouvement Développement et Paix. C'est un mouvement qui a été fondé par les évêques, après Vatican II, pour alléger la souffrance dans le monde.» Et voilà Émile Campagne aux barricades, à l'assaut de la mondialisation. «S'il n'y a pas de changements, si les marchés continuent de faire ce qu'ils veulent, la pauvreté va augmenter. Ce qui s'est passé à Seattle et à Washington, c'est bien. Ça montre que tout le monde n'est pas d'accord avec la mondialisation.» Émile Campagne est encore, à 78 ans, l'homme le plus informé et conscientisé de son coin de pays. «Il le faut. Je reçois Le Monde diplomatique. Et L'Homme nouveau, aussi. C'est un journal catholique où l'on réfléchit beaucoup. On expose les problèmes mondiaux et on met des extraits des encyclopédies en parallèle. Je trouve ça très informatif et intéressant.»

Il sera au moins aussi intéressant de voir et entendre Émile Campagne sur scène, ce soir et demain, respectivement à l'auditorium Le Prévoist et à l'auditorium de la polyvalente Calixa-Lavallée, où il chantera «une chanson ou deux», invité très spécial de Hart Rouge. Gageons qu'avec un peu d'encouragement, il donnera la moitié du disque. «Ce sera certainement un grand plaisir de chanter avec mes enfants.»

JOURNAUX

SUITE DE LA PAGE 1

à Montréal, le Daily Telegraph de Londres, le Chicago Sun-Times, le Vancouver Sun et The Province à Vancouver, l'Edmonton Journal, le Calgary Herald et l'Ottawa Citizen.

Malgré l'aspect controversé du personnage, Conrad Black a toujours été considéré comme un ardent partisan et défenseur de la presse écrite. Le fait qu'il mette en vente une bonne partie de ses journaux a d'autant plus valeur de symbole qu'il entend maintenant concentrer son travail sur quelques grands journaux de grands centres métropolitains... ainsi que sur de nouvelles alliances qu'il entend forger entre ces journaux et des entreprises Internet.

Conrad Black a également laissé entendre qu'il utilisera le produit de cette vente pour payer une partie de ses dettes et améliorer la capitalisation de son entreprise, qu'il juge sous-évaluée en Bourse.

De nombreuses rumeurs laissent entendre que le vaisseau amiral de Black, le National Post, serait un gouffre financier, mais Conrad Black a déclaré hier au Post que le journal va très bien et que si on le vendait aujourd'hui, «il vaudrait beaucoup plus cher que l'argent qu'on y a investi». Pour le moment, l'empire Hollinger/Southern contrôle 43 % du tirage de tous les journaux au Canada (suivi par Québecor avec 20,9 %).

Il apparaît peu probable qu'une seule entreprise prenne sous son aile tous les journaux de Hollinger, compte tenu de la taille de l'empire. Conrad Black est en effet propriétaire de 77 quotidiens dans le monde (dont 59 au Canada) et de plus de 300 publications non quotidiennes, magazines, hebdomadaires.

Il est plus vraisemblable que plusieurs entreprises soient intéressées à mettre la main sur différents morceaux; déjà, hier, les rumeurs circulaient dans les milieux financiers au sujet de l'intérêt des uns et des autres.

Il apparaît clair que Québecor pourrait être intéressé à faire une offre, tout comme Torstar au Canada anglais. La rumeur voudrait également que Power soit intéressé à regrouper autour de La Presse et des autres journaux de son empire des publications comme Le Droit ou Le Soleil, histoire de constituer un réseau encore plus prestigieux qui pourrait ensuite être revendu, disent les mauvaises langues.

D'autres rumeurs font état d'un intérêt potentiel de Transcontinental, qui ne possède pas encore de quotidien.

Au Canada anglais, la famille Irving du Nouveau-Brunswick pourrait également être intéressée à acheter certains journaux, selon les médias canadiens-anglais d'hier.

Il faut toutefois rappeler que Thompson a également mis en vente récemment ses propres journaux à l'exception de son prestigieux Globe and Mail, ce qui fait beaucoup d'offres sur la table à l'heure actuelle.

SUICIDE

SUITE DE LA PAGE 1

cours de leur vie. Deux des 1400 participants ont d'ailleurs mis fin à leurs jours au cours de la dernière année. Plus encore, près de 72 % des participants ont pensé au moins une fois en finir avec la vie, révèle l'étude.

Ces pourcentages sont faramineux si on les compare aux taux de suicide de la population mâle au Québec, où l'incidence des idéations suicidaires est de 4,5 % chez les hommes de 15 à 24 ans et de 3,5 % chez les hommes de 25 à 44 ans, affirme le chercheur principal de la Cohorte Oméga, le docteur Michel Alary, de l'unité de recherche en épidémiologie de l'Université Laval.

À ce jour, aucune étude n'avait identifié de façon précise l'incidence du suicide dans la population homosexuelle québécoise, précisent les chercheurs. Toutefois, une enquête de Santé Canada a récemment démontré que les hommes gays se suicidaient six fois plus que les hommes hétérosexuels. Les femmes gaies, elles, risqueraient deux fois plus de s'enlever la vie que les femmes hétérosexuelles.

Les entrevues réalisées dans le cadre de cette recherche démontrent que les idées suicidaires seraient intimement liées au moment où les hommes gays décident de révéler publiquement leur orientation sexuelle. La plupart des tentatives de suicide surviendraient donc au moment du «coming out», soit vers l'âge de 20 ans, affirme Roger Le Clerc.

À ce moment de grande vulnérabilité, moins de la moitié des gays ont fait appel à un service ou à une ressource pour obtenir de l'aide. Et parmi ceux qui l'ont fait, seulement 20 % se sont tournés vers des services d'aide téléphonique tels Suicide-Action Montréal.

Selon François Béchard, directeur général de Gai Écoute, ces statistiques alarmantes viennent prouver ce que les bénévoles de cette ligne d'écoute téléphonique pour les gays répètent depuis des années. À savoir un taux criant de détresse psychologique chez les jeunes gays.

Les hommes interrogés dans le cadre de l'étude Oméga ont affirmé vivre encore beaucoup de rejet, d'isolement, de tristesse et de culpabilité au moment de cette révélation. La moitié des participants cachent d'ailleurs encore leur orientation sexuelle dans leur milieu de travail ou d'études.

«Ça fait des années qu'on se fait dire qu'il n'y a pas de problèmes particuliers de suicide chez les gays, alors que notre service d'écoute reçoit des centaines d'appels sur ce sujet. Il n'y a toujours pas de reconnaissance des homosexuels comme un groupe à risque dans le système de santé, ou même par les organismes de prévention du suicide», déplore M. Béchard.

Une critique que reçoit tièdement un responsable de Suicide-Action Montréal, François Perreault, qui concède qu'il reste beaucoup à faire pour prévenir le phénomène du suicide chez les gays. Par ailleurs, ce dernier a mis en doute du bout des lèvres les chiffres dévoilés hier par la Cohorte Oméga. «Il pourrait y avoir un biais dans ces chiffres parce qu'il s'agit d'une étude particulière sur le sida», a-t-il dit. Les études américaines font plutôt état d'un taux d'incidence des tentatives de suicide de 25 à 30 % chez les hommes gays, précise M. Perreault.

Les responsables de l'étude, eux, prétendent que leur échantillon, bien que non représentatif de la population gaie en général, est à tout le moins «significatif». Les participants devant tous être séro-négatifs lors de leur entrée dans la cohorte, les chercheurs affirment que l'impact du VIH ne joue pas sur les idéations suicidaires.

Ces derniers affirment d'ailleurs que le dévoilement de leur étude n'est en rien relié au battage médiatique provoqué le mois dernier par l'affaire Pinard, ou le célèbre chroniqueur culinaire dévoilait sa propre homosexualité et dénonçait l'«homophobie» ambiante dans certaines émissions d'humour populaire. Ce dernier avait lui-même évoqué le délicat problème des tentatives de suicide, vécues par plusieurs jeunes gays, ostracisés par leur entourage.

«Les jeunes vivent un malaise et ils ont très peu de soutien. La société a fait des progrès, mais il reste beaucoup à faire. Nous nous faisons fermer la porte au nez dans les écoles de la région de Montréal parce qu'on nous accuse de vouloir convertir les jeunes à l'homosexualité. C'est ridicule», affirme M. Béchard.

Un triste exemple de l'homophobie qui persiste dans les milieux jeunes envers l'homosexualité, selon le directeur de Gai Écoute: «Au dernier Salon Pepsi Jeunesse, on demandait aux jeunes hommes ce qu'ils feraient si un ami leur dévoilait son homosexualité. Plusieurs répondaient: 'Je lui serais la gueule!'»